

VOS PAPIERS !! : la bombe liberticide du gendarme des jeux

L'identification et le pistage numérique de plus de 30 millions joueurs de la Française des jeux (FDJ) et de turfistes du Pari Mutuel Urbain (PMU) : une bombe liberticide d'Isabelle FALQUE PIERROTIN Présidente de l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) et... ex patronne de la CNIL (Commission Nationale informatique & LIBERTE) Une étude réalisée en 2017 par le magazine Capital, indiquait que 74% des français considéraient cette identification comme « *une mesure de plus de surveillance des citoyens* » (« *Loto, PMU, Kéno... êtes-vous prêt à montrer vos papiers pour jouer ?* Capital, 9/2/2017) La patronne de l'ANJ n'a fait que reprendre une proposition de deux parlementaires (Jacques MYARD et Régis JUANICO) et celle d'un rapport de la Cour des comptes qui datent de 2016/2017. Le fait qu'en 7 ans rien n'ait bougé confirmerait 1 : le côté liberticide et impopulaire de cette mesure ; 2 : la nécessité de démocratiser le champ ludique pour ne pas qu'une nouvelle fois la politique des jeux se fasse dans le dos des joueurs et sur leur dos. Pour cette raison il nous a paru intéressant de republier en complément de cet article une contribution écrite en mars 2017. La question reste la même : *est-on prêt à sacrifier la liberté de millions joueurs sur l'autel d'une identification liberticide, lourde, contraignante, punitive qui risque d'entraîner des effets pervers : baisse du CA du PMU et de la FDJ, inflation des pratiques illégales sur internet... ?*

Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN, Sociologue

Lyon (France) - Avril 2024

Prochain article à paraître en mai :

- **Jusque-là tout va bien ? = Bilan 2023 du marché des jeux d'argent* : une grande résilience de l'économie ludique nationale, malgré les multiples mesures liberticides et néo prohibitionnistes prises par l'ANJ. Néanmoins de nombreux signes inquiètent : nouvelle baisse de 25% du Rapido de la FDJ en 2023, 30 % des casinos dans le rouge, baisse du nombre de compte joueurs et très faible croissance dans certains segments des jeux en ligne...** (* »ANALYSE ANNUELLE DU MARCHÉ DES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD EN FRANCE en 2023 : une dynamique qui

se confirme pour le marché des jeux d'argent avec l'ensemble des segments en croissance », rapport ANJ, avril 2024, 48 pages)

Dernières publications =

Article :

- **« 200 nouveaux millionnaires en 2023 grâce à la Française des jeux , une Politique Des Jeux ambitieuse pour la France en 2024 grâce au Parlement ! : L'État cherche de l'argent ...ça tombe bien les français aussi! Bercy souhaite mettre de l'argent dans sa bouquette sans augmenter l'impôt et sans en créer de nouveaux ; le joueur accepte de payer l'impôt ludique de manière volontaire... alors qu'est-ce qu'on attend pour être heureux ? » (Février 2024, pages , 65 notes, 17 annexes, publié sur casino-legal-france.fr : 5/2/ 2024)**

Médias :

- **Entretien dans Le Monde :** « *Le chercheur constate, dans un entretien au « Monde », la montée d'un courant néo-prohibitionniste qui, sous le couvert de la santé publique, reprend la condamnation morale ancestrale des jeux d'argent.* » (Pascale KREMER, Le Monde, L'époque, Société, 17 février 2024 édition numérique ;18, 19 février 2024, page 3 , édition papier)
- **Entretien dans L'Express :** *"Le loto traditionnel rassure, c'est un univers ludique connu en partie maîtrisé, où il n'y a pas de chichis, de côté élitiste, analyse Jean-Pierre Martignoni, sociologue spécialisé dans les jeux de hasard et les pratiques ludiques. "On est dans un loisir anti-bling-bling, intergénérationnel, avec un rôle social de transmission important", = ("Faire l'affaire de l'année" : en pleine inflation, le succès des lotos associatifs » : Céline DELBECQUE, l'Express, 6/4/2024)*

De profundis : CHARLES COPPOLANI. *Au moment où nous terminons cet article, nous apprenons le décès de Charles COPPOLANI, 2° et dernier président de l' Autorité de Régulation des Jeux En Ligne (ARJEL) de 2014 à 2020, qui avait succédé à Jean François VILOTTE. C. COPPOLANI a été aussi Président de l'observatoire des jeux (ODJ) que nous avons créé avec Marc VALLEUR & Christian BUCHER, psychiatres. Avant de travailler à l'ARJEL il était chef du service de contrôle économique et financier à Bercy depuis 2006. Nous adressons nos condoléances à sa famille et à ses proches. Sociologue, chargé d'étude salarié à l'ARJEL rue Leblanc à Paris, de 2011 à 2015, nous avons eu un différend (professionnel, scientifique, politique...) avec lui (*) Mais nous n'oublions pas que Monsieur COPPOLANI a, dans le même temps, fait preuve d'une grande empathie, reportant notre licenciement de plusieurs mois, pour tenir compte du fait nous avons été frappés en 2013, par la mort prématurée de notre fils Jacques (**)*

(*) confer : 1 : « Rififi à l'ARJEL, l'institution censure un rapport sur l'addiction » (Poker news, 28 Septembre 2015) 2 : « Rififi à l'ARJEL, épisode 3 » (Poker news, 28,

28 Décembre 2015) 3 : JP MARTIGNONI-HUTIN : LE DESSOUS DES CARTES ARJEL : Étude sur les joueurs en ligne (turfistes, parieurs sportifs, joueurs de poker) (3 pages, les casinos.org 17 sept 2015) ;4 : « Arjel : une étude sur le poker et les jeux en ligne qui tombe à l'eau » (24 juillet 2015, poker académie, goldorak 07)

(**). Le vendredi 13 avril 2013 à 9H55, j'ai découvert sans vie mon pauvre petit fils Jacques - 20 ans en pleine santé, fort, beau comme un Dieu - dans notre maison familiale du Jura. Nous sommes sa maman Isabelle sa sœur Alice et moi tous déjà morts depuis cette disparition. Nous le pleurons chaque jour, deux ans après sa mort (13 avril 2015) 4 ans après sa mort (mars 2017)...6 ans après sa mort (12 juin 2019), 9 ans après sa mort (25 octobre 2022) 10 ans après sa mort (décembre 2023) 11 ans après sa mort (avril 2024)

VOS PAPIERS !! : la bombe liberticide du gendarme des jeux

Introduction : identifier des millions de joueurs pour les protéger : l'enfer est toujours pavé de bonnes intentions

La Présidente de l'ANJ, sous la domination de la *doxa* du jeu pathologie maladie et sous l'emprise d'associations familiales moralistes anti jeu, vient de (re)lancer l'idée *totale* (1) et liberticide, d'identifier, de pister, de surveiller - *pour les protéger : l'enfer est toujours pavé de bonnes intentions* - tous les joueurs de la Française des jeux et du Pari Mutuel Urbain ! Alors, fin de l'anonymat au mépris des libertés individuelles les plus élémentaires pour les millions de français qui jouent au PMU et à la FDJ ? Qu'en pense la Commission Nationale Informatique & Liberté dont, *ironie de l'histoire des grands serviteurs de l'État* (2), Isabelle FALQUE PIERROTIN a longtemps été la présidente ? (3) «*Ce n'est pas une question simple* » reconnaît cependant la patronne de l'ANJ sur les ondes de Radio Classique (note 4 et confer annexe 4) confirmant l'adage que « *faute avouée... n'est qu'à moitié pardonnée* »

A Lyon y'avait les Canuts (5)

« Contrôler l'identité pour jouer au Loto ou au PMU ? Une « connerie », une « hypocrisie », selon des joueurs...lyonnais !! (20 minutes.fr, 27/I/2024)

Face à une telle menace, jamais vue dans la longue histoire des jeux de hasard & d'argent, la presse nationale et régionale a largement commenté cette bombe liberticide « dantesque »(6) du gendarme des jeux, quelques exemples:

- « *Le régulateur des jeux d'argent émet l'idée d'une « carte joueur** » précise Yann DUVERT dans les Échos (note 7 et confer annexe 1) (*ce qui pose problème car parler de « carte joueur » en reprenant l'élément de langage de l'ANJ, constitue mine de rien un habillage sémantique pour faire avaler la pilule liberticide de l'identification et calmer le jobbard. Parler de « carte joueur » ça passe mieux, ça fait moins peur, ça fait relation client,

fidélisation. Mais la ficelle sémantico marketing apparait grosse. Personne n'est dupe)

- « Isabelle Falque-Pierrotin (...) réfléchit à un moyen d'identifier les joueurs (...) mais aussi les mineurs, dans les 35 000 points de vente du réseau physique de la FDJ. Cette mesure signifierait la fin de l'anonymat. Un « tabou de la régulation » auquel il faut s'attaquer (...) a déclaré la régulatrice » note Le Parisien du 25/1 (confer annexe 2)
- « Loto, PMU : Vers la fin de l'anonymat ? L'Autorité Nationale des Jeux y travaille » indique Béatrice MOUEDINE sur Radio Classique (8)
- « L'ANJ planche sur le sujet de l'identification des joueurs dans les points de vente » souligne de manière neutre Sylvain COPIER dans Paris Turf (note 9 et confer annexe 7) qui sait pourtant que cette mesure n'est pas en odeur de sainteté dans la filière hippique et chez les turfistes
- « Jeux d'argent : vers la fin de l'anonymat pour jouer aux loteries ? » s'interroge Paris Normandie (note 10 et confer annexe 5)
- Plus incisif le Courrier Picard se demande - dans une perplexité mêlée d'un étonnement certain - : « faudra-t-il bientôt montrer ses papiers d'identité pour jouer au Loto ? (note 11 et confer annexe 6)
- Plus radicale encore, mais plus proche sans doute de ce que pense une majorité de Français (un sondage réalisé en 2017 par le magazine Capital indiquait que 74% des français considéraient que c'était « une mesure de plus de surveillance des citoyens ») le populaire 20 minutes n'hésite pas à titrer : « Contrôler l'identité pour jouer au Loto ou au PMU ? Une « connerie », une « hypocrisie », selon des joueurs » (12) Il faut dire que la journaliste qui a réalisé le reportage - Élise MARTIN - est allée sur le terrain à Lyon pour interroger joueurs et revendeurs, visiblement très « mitigés sur cette stratégie » (note 12 et annexe 3) Voir extrait ci-dessous : « il fait ce qu'il veut avec sa poche !! »

Mais globalement nous constaterons que la presse de 2024 a été beaucoup soft qu'en 2017, quand cette mesure d'identification avait déjà été soulevée par la Cour des Comptes :

- « Une carte pour ficher les joueurs » interpelle Paris-Turf.com du 10 février 2017
- « La Cour des Comptes veut la peau des jeux d'argent » (Jour de Galop, 20/10/2016) «
- « Une mesure qui pourrait s'avérer dangereuse » (paris turf.com, 21/10/2016)

Le sens critique des médias se serait-il émoussé en quelques années ?

***« il fait ce qu'il veut avec sa poche !! »**

« Mon métier c'est de vendre des jeux, du tabac et des paris. Je ne suis pas la police. Si le client est majeur et qu'il a de l'argent, il fait ce qu'il veut avec sa poche ! » (MOUSA, gérant d'un bureau de tabac dans le 7^e arrondissement de Lyon)

« 20 Minutes est allé à la rencontre des joueurs et des revendeurs de jeux à Lyon, pour leur demander leur avis. Pour certains, cette mesure pourrait leur *«faire perdre des clients»*, d'autres estiment que *«ça n'arrêtera pas les personnes addicts, comme c'est le cas pour le tabac ou l'alcool»*. (...) A l'image des casinos, les parieurs se retrouveraient à sortir leur carte d'identité pour pouvoir miser au Loto ou au PMU. *«La seule chose que ça va changer, c'est qu'on va perdre des clients»*, râle MOUSA, gérant d'un bureau de tabac dans le 7^e arrondissement de Lyon. Avant de reprendre : *«Il n'y a pas à être pour ou contre. Mon métier c'est de vendre des jeux, du tabac, des paris. Si je ne le fais pas, je ne travaille pas. Je ne suis pas la police, je n'ai pas à gérer ça. Si le client est majeur et qu'il a de l'argent, il fait ce qu'il veut avec sa poche !»* A quelques mètres de là, KIM gérant d'un café-tabac PMU s'insurge : *«Je ne vais pas demander à tout le monde ! Tout ce que cette mesure va faire, c'est créer un problème de plus. Et croyez-moi, on en a déjà assez !»* (Élise MARTIN, 20 minutes.fr, 27/I/2024)

Addict'AIDE - le Disneyland des pratiques addictives - se réjouit de cette mesure liberticide pour identifier et soigner les joueurs : *«Après le junkie propre, le joueur propre»*

Aux antipodes de cette suspicion légitime, Addict'AIDE - *think tank* lobbyiste fondé par le psychiatre feu Michel REYNAUD et désormais dirigé par l'addictologue Amine Benyamina BENYAMINA (*chef du département de psychiatrie de l'Hôpital Paul Brousse à Villejuif président de la Fédération française d'addictologie*) - se réjouit de cette mesure policière, jamais vue dans toute l'histoire des jeux d'argent : identifier la totalité des joueurs, plus de 30 millions de Français. *«Après le junkie propre, le joueur propre»* comme nous l'avons écrit il y a quelques années (13). Mais avant de soigner les joueurs, il faut les identifier, les pister, les montrer du doigt. Addict'AIDE anticipe : *Loto PMU vers la fin de l'anonymat* (14) C'est comme si c'était fait. Acteur activiste de la *doxa* des addictologues qui a intégré depuis quelques années dans son business - *l'argent n'a pas d'odeur* - les jeux de hasard, Addict'AIDE se nomme : *le village des addictions ! Véritable Disneyland des pratiques addictives, le village gaulois ratisse large. C'est presque ludique. Les manifestations sont nombreuses, l'actualité riche : mois sans tabac ; semaine sans alcool ; week-end sans portable, sans sms, sans tablette, sans jeux vidéo ; soirées sans fraise tagada, sans granola, sans coca et autres sucreries addictives...La belle vie....comme chantait Sacha DISTEL. Mais bizarrement, encore jamais vue à notre connaissance de journée sans shit, de soirée sans cocaïne, de promenade parisienne sans crack. Je me souviens encore quand cette structure a intégré les jeux d'argent à son activité : allez hop ! une nouvelle baraque dans le village et le tour était joué. Mais avant de soigner les malades du jeu, il faut vendre la maladie. D'autant que cette curieuse affection - qui semble pourtant de relever de la pandémie ludique à écouter Isabelle FALQUE PIERROTIN qui jongle aveuglément sans regard critique scientifique et épistémologique avec les chiffres fournis par la doxa du jeu pathologie maladie - a curieusement du mal à trouver ses malades, comme nous l'avons souligné dans différentes contributions, nous interrogeant également plus largement sur la pathologisation d'un Fait Social ancestral : conférer :*

- « L'addiction au jeu : une drôle de maladie qui a du mal à trouver ses malades » (lescasinos.org 29 mars 2019) Contribution en réponse à l'article « *L'addiction au jeu touche 1,2 millions de Français et seuls 2% se soignent* » (lescasinos.org, 27 Mars 2019, Franceinter.fr avec Danielle MESSAGER) ou l'on apprend que L'hôpital Paul Brousse de Villejuif, lance un surprenant «*essai thérapeutique*», ou le médecin Amandine LUQUIENS - qui visiblement *a du mal à trouver ses malades** - ira à la *rencontre numérique* du joueur « malade du jeu » qui devra envoyer préalablement un mail !
- *« Recherche joueurs addicts... désespérément » (mars 2020, 9 pages, lescasinos.org 22/3/2020)
- « Addiction au jeu : réalité médicale ou pathologisation d'un Fait Social ? » (janvier 2021, 25 pages, casino legal France 21/I/2021)
- Le jeu excessif est-il une addiction ? Sciences Sociales et Santé, Vol. 40, n° 2, juin 2022, 95-104 Article disponible en ligne à l'adresse <https://www.cairn.info/revue-sciences-sociales-et-sante-2022-2-page-95.htm>

“Mais qu'est-ce qu'ils n'ont pas encore trouvé à Paris pour emmerder les français ?

Retour aux joueurs lyonnais interrogés par *20 minutes*, qui qualifient cette proposition de l'ANJ de « connerie ». A un premier niveau, impossible de ne pas donner raison à cette *vox populi* (15) Si nous écoutons le *sens commun*, parfois synonyme de *bon sens* :

- on imagine la réaction de nos concitoyens, même s'ils ne sont pas Gilets Jaunes ;
- on subodore celle des joueurs réguliers, occasionnels et même des non joueurs, réflexion salvatrice qui aurait pu sortir de la bouche d'un Fernand RAYNAUD ou d'un COLUCHE et même de celle du philosophe Gaspard KOENIG, qui vient de publier une chronique incisive dans Les Échos - « *La parabole des bagages SNCF* » - pour dénoncer « *la folie normative* » ubuesque « *de la modernité bureaucratique* » (16) - :

“mais qu'est-ce qu'ils n'ont pas encore trouvé à Paris pour emmerder les français ? » N'y-a-t-il pas d'autres priorités actuellement dans notre pays, de problèmes graves et inquiétants, plutôt que d'imaginer aller demander une pièce d'identité :

- à cette mamie ardéchoise remplissant religieusement une grille de Loto à 2,20 euros chaque semaine.
- à ce papi auvergnat qui, bien dans la tradition économe de sa région - *l'auvergne est la région qui épargne le plus et joue le moins* - préfère le livret A aux jeux d'argent mais joue quand même parfois à la loterie pour *ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier*
- à cette employée de Saint Etienne misant 2,50 pour jouer à *Euro million My Million*
- à ce couple de cadres parisiens qui engage 1 euro au Kéno, espérant empocher 200 000 euros cash ou 10 000 euros par an *à vie*
- à ce jeune parieur sportif marseillais soutenant son équipe de foot favorite, qui va « *pariez en toute simplicité* » (17) pour jouer à « *Parions*

sport Point de vente », après avoir « composé son numéro de pari », « coché son pronostic 1N2 », « choisi sa façon de jouer : simple, combiné, multiple » ; misé (1,2,5,10,20,50,75 ou 100 euros)

- à ce turfiste de Deauville passionné par les courses qui, après avoir fait son « papier » avec Paris Turf (la bible des turfistes), va jouer 3 euros en liquide au nouveau Quinté+ , espérant multiplier son gain par 10, grâce à l'option Max
- à cette ouvrière de Lille mère de 5 enfants, qui, pour les grandes occasions, achète une pochette cadeaux FDJ remplie de jeux de grattage pour l'offrir à ses enfants, et qu'ils gratteront en famille à la maison, malgré les injonctions de l'ANJ et de l'UNAF, qui ont dénoncé il y a quelques mois cette dangereuse socialisation ludique primaire
- à ce retraité jurassien ex travailleur frontalier, qui a traversé quotidiennement la frontière franco-suisse toute sa vie sans montrer patte blanche pour aller travailler, mais qui devra désormais dégainer son passeport pour jouer 2,5 euros à Euro Dreams, espérant gagner 20 000 euros par mois pendant 30 ans

Les casinotiers se trompent de combat : l'identification des joueurs de la FDJ et du PMU.... n'apporterait pas un joueur supplémentaire aux casinos

Certes, les casinotiers ont souvent et depuis longtemps dénoncé l'arbitraire d'un l'État Croupier, qui impose un contrôle aux entrées (CAE) et une identification de la clientèle aux 203 casinos et aux 8 clubs de jeu parisiens, alors que la FDJ et le PMU n'ont pas cette contrainte. Par exemple Fabien PAIRE, PDG du groupe Partouche : « Cela fait dix ans qu'on nous impose le contrôle d'identité à l'entrée des casinos. Il serait temps que les buralistes vendant les produits du PMU et de FDJ soient astreints aux mêmes obligations » (18) Même si cela peut se comprendre, dans le cadre de la guerre commerciale à laquelle se livrent les opérateurs, nous pensons sur le fond que les casinotiers se trompent pour de multiples raisons :

- Si demain, dans un délire bureaucratique et liberticide jamais vu, l'ANJ impose à Stéphane PALLEZ (PDG de la FDJ) et à Emmanuelle MALECAZE DOUBLET (DG du PMU) le diktat d'identifier leurs millions de clients, cela n'apportera pas un joueur supplémentaire aux casinos
- En outre les casinotiers ne doivent pas avoir la mémoire courte. Ils savent que les casinos végétaient depuis des années (et même semblaient pour de nombreux d'entre eux,) c'était déjà à cause d'un contrôle aux entrées stricte, la présence d'un physionomiste et de multiples barrières sociales, psychologiques qu'il fallait franchir pour aller jouer aux jeux de table. Si pendant des années les casinos se sont coupés socialement et culturellement d'une majorité de Français (notamment des catégories populaires & moyennes) c'est parce - outre le code vestimentaire, le côté élitiste et majestueux des lieux - il fallait montrer patte blanche pour « pénétrer » dans un établissement de jeux et s'adonner comme Dostoïevski aux jeux qualifiés - cela fait sens - de « nobles », sauf pour

jouer au Multicolore, nommé - *et la aussi cela fait sens* - de roulette du pauvre.

- La révolution machine à sous a permis *l'ouverture sociologique* des casinos, chacun pouvant accéder librement dans la salle ou tournaient les *liberty bells*, machines à rouleau et autres poker vidéos. L'arrivée d'un nouveau jeu d'argent - *simple, accessible à tout le monde, qui sentait bon l'Amérique et Las Vegas, l'entrée libre, une souplesse au niveau de l'habillement...* - ou chacun pouvait jouer de manière totalement anonyme, a permis la popularisation, la démocratisation, la *végasisation* des casinos français
- Ensuite, si les casinos ont installé un contrôle aux entrées systématique, c'est uniquement parce que la police de jeux (qui a le bras long) l'a imposé, dans le secret *des Mystères de Paris* des cabinets ministériels. Les casinotiers étaient contre au départ. Rien ne justifiait en réalité cette mesure, qui leur a coûté très cher.
- Plutôt que de soutenir cette identification des joueurs élargie à la FDJ et au PMU, les casinos feraient mieux de militer pour le *retour à une entrée... libérée du contrôle aux entrées*. Encore faudrait-il, qu'il n'y ait pas de résistance en interne. Nous nous sommes aperçus au cours de nos nombreuses enquêtes de terrain dans les casinos, que la *tentation liberticide - chasser le naturel il revient au galop* - était partout. L'ouverture sociologique des casinos grâce aux *slots* et à l'entrée libre, n'a pas plu à tout le monde, aussi bien au sein de la police de jeu, que chez certains casinotiers et catégories de personnel
- Du côté de la police des jeux. A cause d'une pléthore de dossiers *d'interdits de jeu* à traiter, la SDC&J s'est activée en coulisse pour imposer en 2006, une identification des joueurs dans tous les casinos. En réalité, la police des jeux avait plus ou moins bien apprécié *l'ouverture démocratique des casinos*, la légalisation des bandits manchots et le fait de pouvoir y jouer librement... en gardant l'anonymat. Évolutions bouleversant le travail et les habitudes des *honorables correspondants*. Soudainement fréquentés par une foule impressionnante - avec plusieurs millions d'entrées chaque année - suite à la montée en puissance progressive des machines à sous dans tous les casinos de 1986 à 1992 - c'était plus difficile à contrôler. A l'époque, nous étions en relation avec Michel ROLAND (longtemps Responsable de la Sous-Direction des Courses & Jeux) que nous avons invité, à un important symposium sur les jeux d'argent à Montréal. Convoqué à Paris par Monsieur ROLAND qui devait prochainement quitter ses fonctions, cet homme discret, aimable *mais qui avait son opinion sur ce que devait être la politique des jeux*, nous avait affirmé « *qu'il rétablirait le CAE dans les casinos avant son départ* ». Ce que contre toute attente il a effectivement réussi à faire. **Confer :**
- notre note : JP MARTIGNONI : « *La sous-direction des courses & jeux (SDCJ) veut imposer un contrôle aux entrées systématique dans tous les casinos français* » (transcription 5 pages, juillet 2005) Suite à un entretien avec Michel Roland ROLAND (Responsable de la Sous-Direction des Courses & Jeux) en présence de Gérard LASALLE, commissaire divisionnaire, adjoint au sous-directeur des courses & jeux

(enregistré à Paris le 14 juin 2005) L'entretien a été réalisé à la demande de Michel ROLAND

- notre article : JP MARTIGNONI “ *La sous-direction des courses & jeux (SDCJ) veut imposer un contrôle aux entrées systématique dans tous les casinos français “ + rappel des résultats des casinos français en 2004 , saison 2003/2004) (52 pages, juin 2005) actualisé septembre 2005) (référence JPM : FI : “ casinos2004(2) ”)*Identifiants HAL SHS sciences humaines et sociale = halshs-02063078 , version 1 (déposé le IO/3/2019)

Le « non jeu » (dans les casinos) une paranoïa de la surveillance, une folie liberticide & bureaucratique, un délire médico-policier sanitaire et pseudo scientifique inquiétant... que l'ANJ va grandement renforcer avec ses deux guides « d'identification et d'accompagnement des joueurs excessifs ou pathologiques dans les casinos et clubs de jeux « : pas moins de 64 pages au total !!!! (19)

- Du coté des casinotiers, ils ont *avalé la pilule* du contrôle aux entrées sans trop se battre. Mais pouvaient-ils faire autrement ? La profession n'a jamais été très unie, avec plusieurs syndicats professionnels, des oppositions historiques culturelles entre « *les deux grandes familles casino* » Barrière/Partouche) ? Faisant *contre mauvaise fortune bon cœur*, les casinos se sont adaptés, et ont même vu certains avantages dans ce contrôle systématique de l'identité des joueurs (cartes de fidélité, pass...) En outre *chasser le naturel il revient au galop*, ils ont pu eux aussi, se remettre à surveiller toute leur clientèle. Contre toute attente, nous nous sommes rendus compte, au cours de nos nombreuses enquêtes de terrain (*des centaines d'entretiens avec toutes les catégories de personnel : caissier, valette, sécurité, MCD, cadres, managers, DG, Directeur responsable, PDG...*), qu'une *suspicion illégitime* envers tous les joueurs planait souvent dans les casinos. Appelons ça *Anastasia, la tentation liberticide*. Dans ce domaine comme dans d'autres, quand on commence à censurer, à multiplier les mesures liberticides contraignantes, réglementaires ou décidées en interne (par exemple avec le concept d'ANPR : à ne pas recevoir) Quand on commence à surveiller, ça n'a pas de fin. Trop souvent dans les casinos, tous les joueurs sont plus ou moins suspects. Et les deux nouveaux guides édités récemment par l'ANJ (64 pages au total !!)ne font faire qu'exacerber *cette culture de la surveillance* :
- *Un joueur qui gagne, qui gagne gros ou souvent et en plus se réjouit quand il gagne, c'est pas normal ! Il devient suspect. Triche ? Jeu addictif ?*
- *Un joueur qui perd souvent, qui perd beaucoup, qui perd trop, qui est triste parce qu'il a perdu ! Ca cache quelque chose. Là aussi joueur compulsif ?*
- *Un joueur qui quitte immédiatement le casino quand il gagne, heureux, c'est pas normal, c'est pas logique, trop malin pour être honnête, à*

surveiller, il fait perdre de l'argent au casino, même si c'est souvent de « l'argent qui découche »

- *A contrario un joueur qui continue à jouer quand il perd, qui cherche légitimement à « se refaire », c'est pas normal, nous sommes là certainement comme le dit l'ANJ dans le cas typique du joueur compulsif, impulsif, addictif, drogué, malade, appelons SOS joueurs*
- *Un joueur qui joue toujours en cash sans utiliser sa CB, et en plus avec de grosses coupures, c'est pas normal. Prévenons vite TRACFIN*
- *Un client qui vient très régulièrement, et même quotidiennement toujours dans le même casino, c'est bizarre, c'est pas normal ! Que fait-il dans la vie, d'où vient l'argent ?*
- *A l'inverse un joueur qui vient rarement, qu'on a jamais vu, c'est pas normal ! Que fait-il là ? Ne serait-il pas en train de faire le tour de France des casinos pour les écumer sans se faire remarquer?*

L'ANJ, la *doxa* du jeu pathologie, certains addictologues et associations sont à la manœuvre sur ce registre depuis longtemps. Ils enfoncent toujours plus loin le clou *de cette paranoïa de la surveillance* dans un délire inquiétant. Ils ont même imaginé un nouveau concept machiavélique de suspicion : *le non jeu*. Un joueur qui, dans un casino ne joue pas du tout, ne joue pas beaucoup, c'est pas orthodoxe, ça cache quelque chose, ne chercherait-t-il pas à blanchir de l'argent ? *Un petit tour et puis s'en va.*

Épiphénomène = Tout ça pour ça !

Combien y va-t-il de personnes interdites volontaires de jeu (IVDJ) en France ? Seulement 46 000 en 2022 pour plus de 30 millions de joueurs et le nombre n'a pas explosé* depuis la légalisation des jeux en ligne en 2010, contrairement à ce qu'avait annoncé la *doxa* du jeu pathologie maladie (* 32 587 interdits de jeu en 2009, 34 739 au 1er janvier 2013)

Ce projet d'identification de millions de joueurs étant censé avant tout empêcher *les interdits de jeu...* de jouer, quelques mots sur cette question. Démarche personnelle, l'interdiction volontaire de jeux s'effectue désormais en ligne sur le site de l'ANJ. Une fois interdit ,le joueur ne peut plus :

- entrer dans un casino ou un club de jeux
- accéder à un site de jeux en ligne agréé par l'ANJ(paris sportifs, hippiques et poker)
- jouer aux jeux de la FDJ et du PMU avec un compte joueur.

L'inscription au fichier des IVDJ s'effectue pour trois ans minimum. Ensuite le joueur peut demander la « levée » de son interdiction. Ce que contre toute attente, certains n'hésitent pas à faire. 3439 demandes de radiation en 2021, 3911 en 2022. Ce qui représente une vraie démarche volontaire car l'interdiction de jeu est tacitement reconduite au bout de trois ans, même si le joueur ne se manifeste pas. Tout est donc fait pour protéger le joueur, en poussant *le principe de précaution* déjà très loin. Mais ça, Isabelle FAULQUE PIERROTIN n'en parle jamais.

Pas facile de connaître les statistiques des interdits de jeu sur un temps long, continuum seul à même de mettre en exergue les évolutions, les tendances. Elles furent longtemps la chasse gardée de la Sous-Direction des Courses & Jeux (SDC&J) Pour la période récente, le site [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr) donne les chiffres suivants :

- Nombre total « d'interdits de jeu » : 40 000 en 2021, 46 632 en 2022
- Nombre « d'entrées » (nouvelles demandes d'inscription dans le fichier des interdits) :+5415 en 2021 , + 10 820 en 2022
- Nombre de « sorties » (demande de levée de l'interdiction) : - 3439 en 2021, - 3911 en 2022
- le solde net des interdits de jeu est donc de = + 1976 pour 2021 ; +6909 pour 2022 (*source : Nombre de personnes faisant l'objet d'une interdiction ...<https://www.data.gouv.fr/datasets/nombre-de-personn...>*)

Actuellement (février 2024) d'après Isabelle Falque-Pierrotin, le nombre d'interdits serait de « 55 000 et l'ANJ recevrait chaque mois 1300 inscriptions, les 25-35 ans représentant 50 % de ces demandes. (20) Ce qui ferait 15600 nouveaux interdits de jeu en 2023, pour un total de 62 232. Difficile d'en dire plus. Il faut croire la patronne de l'ANJ sur parole, le site gouvernemental précisant :

- dernière mise à jour :11 janvier 2023
- Fréquence de mise à jour : non respectée
- Souhaitons que l'ANJ actualise ces données . Néanmoins dans tous les cas de figure, difficile de légitimer l'identification plus de 30 millions de joueurs, pour empêcher que quelques milliers d'interdits de jeu ne transgressent l'interdiction.... qu'ils se sont eux même imposés. Il faudrait plutôt les responsabiliser. Par ailleurs rien n'indique, que la totalité des IDVJ transgressent leur interdictions.

Plus que jamais *Attention statistiques* (21) on sait à quel point elles peuvent être instrumentalisées et l'ANJ n'échappe sans doute pas à cette tentation. Il est donc important que ces statistiques sur les interdits soient disponibles sur un temps long. Ainsi il serait intéressant de connaître l'évolution des interdits depuis 2010, année de la légalisation des jeux sur internet. Déjà à cette époque, la *doxa* du jeu pathologie maladie, de petites associations parisiennes anti jeu, aidés par certains journaux, agitaient le chiffon rouge et annonçaient *Macao : l'enfer du jeu*. A savoir que le nombre d'interdits allait exploser, « *les jeux en ligne étant particulièrement addictifs* » ânonnaient certains addictologues, en premier chef Jean-Michel COSTES, membre du collège de l'ANJ. A notre connaissance, ce n'est pas ce qui s'est produit comme l'a reconnu l'observatoire des jeux ,longtemps dirigé par Jean-Michel COSTES. Citation d'un texte de l'observatoire des jeux = « *Depuis l'ouverture du marché des jeux en ligne (2010), le nombre de personnes inscrites sur le fichier des interdits de jeux à peu fluctué ; Avant l'ouverture il y avait 32 587 personnes inscrites sur le fichier des interdits de jeux, au 1er janvier 2013 : 34 739 personnes* » (source observatoire des jeux, OFDT, fichier des interdits de jeux/ [economie.gouv.fr; https://www.ofdt.fr/odj/Fichier-des-interdits-de-jeux...](https://www.ofdt.fr/odj/Fichier-des-interdits-de-jeux...))

Cher DSM !

Avant de soigner les joueurs il faut vendre la maladie du jeu !
400 000 joueurs pathologiques , mais désormais 1,4 millions de
joueurs à risque? MENSONGE, vérité ? = La doxa du jeu pathologie
maladie élargit la fourchette des malades du jeu, devenue un vrai
râteau : « Mais personne n'est dupe, elle fait du lobbying, elle défend
son business et non l'intérêt général »il lui faut plus de clients...plus de
patients

Attention statistiques, également en matière de joueurs qualifiés *de pathologiques, de joueurs à risque...* par les addictologues. Le diktat de l'identification qu'Isabelle FALQUE PIERROTIN fait planer sur l'économie ludique étant censé protéger ces «malades du jeu » Curieuse *maladie* au passage, ou l'on demande aux joueurs de s'auto évaluer dans des baromètres santé. Scientifiquement épistémologiquement, nous remettons en cause cette auto évaluation de joueurs qualifiés subjectivement *d'addicts ou à risques par les addictologues*. Nous refusons l'idée même de séparer de manière simpliste, le bon grain de l'ivraie, à travers des questionnaires en ligne auto administrés parfois effectués « *on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même* » par certains membres de la *doxa* du jeu pathologie maladie, qu'on retrouve ensuite à l'INSERM, au ministère de la santé , à l'observatoire des jeux, à l'ARJEL, à l'ANJ... et dans de multiples commissions, auditions.... Le conflit d'intérêts est manifeste. A propos de cette doxa nous pourrions reprendre les propos récents de Thierry BRETON : « *elle fait du lobbying nous ne sommes dupes de rien, elle défend son business et non l'intérêt général* » (22)

Voilà les chiffres repris de manière propagandiste par l'ANJ et Isabelle FALQUE PIERROTIN pour justifier l'identification de plus de 30 millions de joueur de la FDJ et du PMU : il y « aurait » « *selon une étude de 2019 de l'observatoire des jeux (dont le responsable fut longtemps JM COSTES, désormais membre du collège de l'ANJ, comme par hasard pour la plus longue durée possible) 1,4 millions de joueurs à risque, dont 400 000 joueurs pathologiques, qui pèserait pour 21 % du CA des opérateurs* » (.23)

Ces chiffres - vérifiés par personne, dont *l'épistémologie des conditions de production* n'est jamais réinterrogée (sauf dans certains de nos articles) - deviennent ensuite *paroles d'évangile*. Jean-Michel COSTES après avoir réussi son OPA sur l'observatoire des jeux, n' a eu de cesse de multiplier ce type de sondages rapides sans jamais faire d'enquête de terrain. Ces chiffres sont depuis repris et instrumentalisés en permanence par l'ANJ, cités par les médias et même par la Cour des comptes dans son dernier rapport

Pour protéger ces joueurs Isabelle FALQUES PIERROTIN veut :

- « *S'attaquer « à un des tabous de la régulation » : Identifier plus de 30 000 millions de joueurs notamment dans les 35 000 points de vente du réseau physique de la FDJ* »
- « *intensifier les contrôles des opérateurs en ligne, via le coffre-fort numérique par lequel l'anj a accès à toutes les données, pour s'assurer que ces joueurs excessifs sont mieux protégés.*

- *réduire la part des joueurs excessifs dans le chiffre d'affaires des opérateurs*
- *encadrer encore plus la publicité pour les jeux qui est déjà très réglementée*
- *Sanctionner les opérateurs en cas d'inaction » (24) +confer annexe 2)*

Mais curieusement, après l'annonce de ce joyeux programme liberticide, Isabelle Falque-Pierrotin insiste sur le fait que ce nouveau plan stratégique « *n'est pas un diktat* » (25) Précisons que ce plan (*Plan stratégique 2024/2026, anj, 25.01.2024, 14 pages*) a été présenté à la une du site de l'ANJ de la manière suivante = « *L'ANJ publie son plan stratégique qui vise une diminution drastique de la part des joueurs excessifs* » (*communiqué anj, 25.01.2024, 3 pages*)

Les mots ont un sens. La menace de sanction est claire. L'ANJ demande tranquillement aux opérateurs de se séparer de 20 à 30% de leur CA, de faire disparaître leurs meilleurs clients, les plus fidèles, ceux qui assurent une part importante de leur volume d'affaire. Ou de manière tout aussi absurde, le régulateur leur impose de modifier la pratique ludique de leurs clients, qualifiés « *d'excessifs* » par l'ANJ (montant joué, fréquence de jeu notamment). A moindre d'être masochiste, aucun commerçant ne fera jamais ça. Tous cherchent au contraire à accroître logiquement leur business, à augmenter le panier moyen ; à lutter contre l'attrition (*change & turn*) ; à fidéliser ; à récompenser leur meilleure clientèle (bonus, politique du free...) sans laquelle ils mettraient souvent la clé sous la porte.

Déjà que le secteur des jeux est le seul domaine commercial à posséder *l'injonction liberticide absolue* - un peu surréaliste et qui pousse déjà le principe de précaution à son paroxysme - nommé : *interdiction volontaire de jeu*, l'ANJ veut en rajouter une couche. Le joueur peut à tout moment - et désormais depuis 2021 avec un simple clic sur internet pour ne pas qu'il soit traumatiser par le fait de rencontre la police de jeux - se faire *interdire de jeu*, ensuite redevenir joueur s'il le souhaite. Et si au bout de 3 ans il désire continuer à être interdit, il n' a même pas à faire de démarche, l'interdiction de jeu étant prolongée par tacite reconduction. Bref une totale liberté et une belle protection pour le joueur qui a des problèmes. Cette mesure a d'ailleurs eu des effets pervers. Notre collègue psychiatre Christian BUCHER (*nous avons fondé avec lui et Marc VALLEUR longtemps directeur de Marmottan l'Observatoire Des Jeux à Paris*) avait rédigé un article « *jouer à se faire interdire* » ou il montrait que certains joueurs n'avaient de cesse après s'être fait interdit, de transgresser cette interdiction et de s'en prendre ensuite aux casinos, à la police des jeux, à l'État Croupier dans une stratégie « *de victimisation vindicative* ». (26)

Également on trouve dans le monde judiciaire, quelques affaires de joueurs perdants - mais malins - qui portent plainte contre un opérateur - aidés par un bon avocat ! - pour se faire rembourser leurs pertes, considérant qu'ils étaient *malades du jeu* (donc irresponsables de leurs actes) au moment où ils jouaient. On voit dans quel travers peut tomber notre société, quand on laisse différentes doxa - sous couverts de santé publique, de droit...- *pousser le principe de précaution à son paroxysme*, entraînant une déresponsabilisation totale des personnes concernées

IRONIE

L'ANJ et isabelle FALQUE PIERROTIN : plus forte que le GAFI et TRACFIN pour lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : identifier les milliers de petits turfistes qui blanchissent de l'argent de manière massive en pariant sur les courses hippiques dans la rue du bar tabac PMU de la rue des Martyrs

Il en va de même pour les deux autres justifications avancées par l'ANJ pour briser » *le tabou de la régulation* » et rendre coercitif, l'identification des millions de joueurs du PMU ou à la FDJ :

- Empêcher les mineurs de jouer
- Lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Ce serait presque drôle, si le terrorisme n'était pas une affaire aussi grave. Mais nous subodorons que le GAFI (27) et TRACFIN (28) ont d'autres moyens d'investigation que la surveillance des civettes et autres bar tabac PMU/FDJ pour lutter contre les circuits financiers clandestins internationaux, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) Dans une tribune récente du Monde 120 magistrats des JIRS(juridictions interrégionales spécialisées) dénoncent « *le manque de moyen pour lutter contre la grande criminalité et les réseaux de blanchiment parfaitement structurés, filière complexes à suivre en raison du développement des crypto monnaie* » (Le canard enchainé n°5396,IO/4/2024/ page 4, rubrique « vite dit »)

De la même manière, même si les turfistes ont *la culture du cash*, nous doutons que des milliers de petites mains de parieurs hippiques blanchissent de l'argent de manière massive en jouant aux courses *au bar, tabac PMU de la Place Clichy !* Si, concernant le PMU, un risque existe au niveau des « grands parieurs internationaux » (GPI)., il concerne peu de joueurs, qui sont déjà certainement connus, contrôlés, surveillés, notamment mais pas seulement par l'institution des courses, sous la houlette de sa présidente, Emmanuelle MALECAZE DOUBLET .

En ce qui concerne la FDJ, les paiements *en cash* - qui ne laissent pas de trace - sont très limités. Un gagnant peut se faire payer *en espèces*, uniquement jusqu'à 200 euros inclus. Au-delà et jusqu'à 30 000 euros, c'est obligatoirement par virement. Et pour un montant supérieur, par chèque dans un centre de paiement de l'opérateur.

Couper totalement les mineurs de la société ludique dans laquelle nous vivons pourrait même s'avérer totalement imbécile :
L' éducation ludique du joueur mineur est souvent une éducation à la perte, le jeune qui n'a pas 18 ans et se brule un peu les ailes dans les jeux d'argent peut en conclure, « tu ne joueras point » « tu feras attention quand tu joues »

En ce qui concerne le jeu *des mineurs*...rien n'indique à notre connaissance qu'il soit un phénomène *majeur*. La également va t on contrôler des millions de

joueurs majeurs, pour que quelques mineurs ne fassent pas leur *initiation ludique* avant leur majorité. Est-ce une priorité nationale ? N'y a-t-il pas d'autres dangers dramatiques, inquiétants, sanglants (*drogues, violences multiples, islamisme/radical, interdiction pour des milliers de jeunes filles d'afficher leur féminité et/ou leur sexualité, harcèlement, cyber harcèlement pornographie, inceste, disparition, enlèvements...*) qui « frappent » notre jeunesse quotidiennement (parfois jusqu'à la mort) comme viennent de le rappeler plusieurs faits de société qui ne sont pas des faits divers.

En outre sur le jeu des mineurs, la FDJ a mis de nombreuses barrières, fait de la prévention, de la formation, des contrôles dans son réseau. Un petit logo rouge omniprésent - que tout le monde connaît - rappelle cette *interdiction de jouer quand on n'a pas 18 ans*. Souhaite-t-on mettre un policier chez tous les détaillants de la FDJ pour vérifier l'Age des joueurs ? En outre cette identification ne servirait sans doute à rien, le jeune décidé à jouer trouvera toujours un adulte sympa, un revendeur compréhensif, qui l'aidera à jouer sans avoir le sentiment.... d'avoir *incité un mineur à la débauche*.

Plus fondamentalement - sociologiquement - Isabelle FALQUE PIERROTIN a-t-elle l'intention - la prétention autoritaire - de faire disparaître toute socialisation ludique, *toute éducation ludique* qui est aussi souvent *une éducation à la perte*. Peut-être n'est-il pas mauvais parfois, qu'un jeune se brûle un peu les ailes dans cette socialisation ludique primaire aux jeux d'argent pour en conclure, « *tu ne joueras point* » Déjà que l'ANJ avec l'association familiale UNAF s'en était pris - *telle une police des familles - à la socialisation ludique intra familiale, à la transmission ludique intergénérationnelle, (confer notre article référence ci-dessous*)* en instrumentalisant un sondage payé par le contribuable, elle s'en prend maintenant *au jeu des mineurs* en ne retenant qu'une vision juridique, policière, pointilleuse, punitive, liberticide de cette question, oubliant *qu'il faut parfois que jeunesse se fasse*. Couper totalement les mineurs de la *société ludique dans laquelle nous vivons*, pourrait même s'avérer totalement imbécile. Les jeux d'argent rayonnant comme *un fruit défendu*...les jeunes et les mineurs adorant *franchir les interdits*. Une information prévention spécifique serait nettement plus intelligente, à condition qu'elle soit confiée à des mains propres, non salies par les conflits d'intérêts.

(*)Jean-Pierre MARTIGNONI : UNAF, ANJ : *Police des familles joueuses ? = Une intrusion sociologique* de l'UNAF et de l'ANJ dans la socialisation ludique primaire qui pose problème(avril 2021, 45 pages, 51 notes, 12 annexes) (publié sur : lescasinos.org 7/4/2021 casino legal France 8/4/2021)

Conclusion

Identification des joueurs : les deux grands opérateurs ludiques historiques ont dû s'en soucier à se faire

Difficile de prévoir si cette mesure d'identification - *étonnante pour un pays de libertés comme la France* - aboutira. En 2017 le gouvernement avait demandé à la FDJ... de stopper son système d'identification de sa clientèle..... après l'avoir incitée à le mettre en place !! « *L'État schizophrène a encore frappé ! Après avoir poussé depuis deux ans la Française des jeux à mettre en place un système d'identification de ses clients, le gouvernement a brusquement contraint*

l'entreprise, mercredi 29 mars 2017, à stopper l'expérience qu'elle venait de lancer en ce sens ». (Denis COSNARD, Jeux : l'État schizophrène entre en piste », Le Monde 30/3/2017).

Une intervention étant toujours possible, de l'État croupier, de parlementaires - *soucieux de leurs électeurs, et connaissant mieux la culture ludique des territoires qu'une élite parisienne « boboisé » coupée de la vraie France de province, qui ne rêve que d'écologie punitive, d'économie ludique punitive*, - estimant que la Présidente de l'ANJ (sous l'influence d'associations, d'addictologues, de médecins, de groupes de pression...) :

- va trop loin dans sa politique des jeux néo-prohibitionniste et sanitaire ;
- profite trop de l'indépendance de l'AAI qu'elle dirige, pour imposer *tout et n'importe quoi*, sans trop se soucier des conséquences sur l'économie ludique, les différentes filières, les recettes de Bercy
- nonobstant le mécontentement *populaire* sourdre, qu'une telle mesure *impopulaire* pourrait engendrer.

En attendant les deux grands opérateurs ludiques historiques ont dû se soucier de se faire.

- Le PMU tout d'abord, qui sait que cette mesure néo-policrière impactera certainement son volume d'affaire. Les turfistes étant habitués *au liquide* et à la *culture du cash* depuis des lustres. En outre l'institution des courses - *qui vient de rejoindre tardivement l'Association française des jeux en ligne (AFJEL) et cela fait sens (29)* - à d'autres chats à fouetter : équilibre des filières, distorsion de concurrence vis à vis de la FDJ toujours en situation de monopole et qui vient de lancer une Offre Publique d'achat (OPA) sur le suédois Kindred (Unibet pour la France).... La directrice générale du Pari Mutuel, Emmanuelle MALECAZE DOUBLET, désormais vice-présidente de l'AFJEL (*le président reste Nicolas BERAUD, responsable de Betclix*) veut véhiculer « *une image positive du secteur, lien social, partage* », et mettre en avant les « *vertus* » du jeu ;(30) Une antidote sociologique et culturelle salutaire - *face au « poison » réglementaire, bureaucratique, sanitaire.... véhiculé par les addictologues de la doxa du jeu pathologie maladie, dont certains siègent au Collège du régulateur (31)* - comme nous l'avons fait nous-même dernièrement dans le journal Le Monde, sur les casinos et l'ANJ : « *Dans les casinos, la mixité sociale est remarquable* » ANJ, *addictologues... je sens monter un courant moralisateur, sanitaire, néo prohibitionniste sur les jeux d'argent* ») (32)

La France loin derrière dans le marché mondial des jeux d'argent derrière les États Unis; le Japon, la Chine ; l'Italie ; Le Royaume unie ; l'Allemagne et il serait étonnant que l'économie ludique nationale remonte dans ce classement avec toutes les mesures

**liberticides prises par les 9 membres du collège de l'ANJ.. qui
sont loin d'être des spécialistes de cette économie**

- Mais également la FDJ. Si Stéphane PALLEZ s'internationalise à marche forcée en prenant des risques - *l'OPA sur Kindred constitue la plus grosse acquisition de son histoire : 2,6 milliards d'euros* - ce n'est pas pour rien. Elle veut essayer de devenir «un géant européen » (33) notamment en matière de jeux en ligne(34), pour capter une part plus importante du marché mondial des jeux de hasard - *563 milliards de \$, plus de 500 milliards d'euros hors marché gris(35)* - ou la notre pays pointe loin derrière : les États Unis : 135 milliards; le Japon : 35,3; la Chine : 26,3 ; l'Italie : 20,8; Le Royaume unie : 16 ; l'Allemagne :14,8 . La France (12,3 milliards) dépasse l'Espagne (10,1 milliards) (36) mais pour une population bien supérieure(*En 2022, la France comptait 67,9 millions d'habitants, l'Espagne 47,7 millions) Il serait étonnant que l'économie ludique nationale remonte dans ce classement avec toutes les mesures néo prohibitionnistes prises ces dernières années par Isabelle FALQUE PIERROTIN et les membres du collège de l'ANJ qui sont loin d'être des spécialistes de cette économie comme l'indique leur biographie (confer ci-dessous) : Depuis 2022, les 9 membres du collège sont

1. Isabelle FALQUE PIERROTIN Présidente de l'ANJ, conseiller d'état : diplômée HEC, ancienne élève de l'ENA (promotion "Diderot"), de l'Institut Multimédia en 1990. Auditeur maître des requêtes au Conseil d'État, Conseiller d'État depuis 2001, Groupe Bull de 1991 à 1993, directrice adjointe au cabinet du ministre de la Culture de 1993 à 1995. Expert auprès de l'OCDE en 1996-97, présidente du Conseil d'orientation et déléguée générale du Forum des droits sur l'internet de 2001 2010. Mais Madame FALQUE-PIERROTIN est surtout connue pour avoir été présidente de la CNIL de 2011 à 2019
2. Isabelle BORDRY : co-fondatrice de Retency, société spécialisée dans l'anonymisation des données, rejoint Yahoo ! lors de son lancement en Europe en 1997, accompagne des projets digitaux en tant qu'investisseur. En 2015, co-fonde Retency, procédé d'anonymisation de données personnelles ; administratrice indépendante de : Groupama Assurances ; Musées Nationaux - Grand Palais ; société Netgem.
3. Cécile CHAUSSARD, MCF droit public Université de Bourgogne depuis 2007. Rattachée au CREDIMI ; membre du Laboratoire de Droit du Sport, justice en matière sportive, lutte contre le dopage ; a co-organisé un colloque sur le Code mondial antidopage en 2015, détachée dans le corps des conseillers des TA-CAA entre janvier 2012 et janvier 2014 ; premier conseiller au Tribunal administratif de Toulouse, section contentieux urbanisme, agriculture,
4. Jean-Pierre COUTERON, psychologue, administrateur de la Fédération addiction ; exerce au CSAPA à la CJC « Trait d'Union » de l'association Oppelia à Boulogne-Billancourt ; auteur de livres sur le soin en addictologie, prévention, réduction des risques ; de 2006 à 2010, Président de l'ANITEA ; de 2011 à 2018, Président

de la Fédération Addiction ; membre du Conseil National du Sida et des Hépatites

5. Jean-Michel COSTES addictologue, spécialiste des drogues; se présente désormais dans sa biographie publié sur le site de l'ANJ comme :« *socio-épidémiologiste, titulaire d'un diplôme d'expert démographe et d'une maîtrise de sociologie, chargé de missions au Ministère de la santé, à la Délégation générale de la lutte contre la drogue, directeur de l'Observatoire français des drogues de 1995 à 2011, secrétaire général et Directeur des études de l'Observatoire des jeux (ODJ), missions d'expert au niveau national (membre de la commission consultative des jeux et paris sous droits exclusifs) et international (coordinateur du projet de recherche « eGames » avec les universités Concordia de Montréal et de Hambourg)* » JM Costes a « oublié » de préciser dans sa biographie qu'il a été « remercié, « licencié »... de l'observatoire des drogues par Etienne APAIRE (longtemps président de la MILDT) parce qu'il était sorti de son devoir de réserve d'agent de l'État en écrivant des tribunes favorables aux salles de shoot (*Le directeur de l'Observatoire des drogues et des toxicomanies est remercié , le Mondé 6/4/2011*)
6. Charles DUDOGNON Professeur, doctorat en droit, assesseur à la recherche du Doyen de la Faculté de droit de Limoges, directeur du master 2 « Droit et économie du sport ». Médiateur au Tribunal arbitral du sport, membre de la Chambre arbitrale du sport, co-auteur du Code du sport (Daloz), rédacteur en chef de Jurisport
7. Marie-Hélène MITJAVILE , conseiller d'État , président adjoint de la section des travaux publics, licenciée en droit, diplômée IEP Paris, ancienne élève de l'ENA promotion Jean Monnet 1988-1990. Auditeur puis maître des requêtes au Conseil d'État, commissaire du gouvernement du Conseil d'État de 2000 à 2006. Conseiller d'État, assesseur à la section du contentieux 2007 à 2016, rapporteur et président adjoint de la section des travaux publics ; membre de la CNIL 2009- 2019 et de la Commission d'accès aux documents administratifs de 2015 à 2019.
8. Thomas DE RICOLFIS : sous-directeur de la lutte contre la criminalité financière à la Direction centrale de la PJ , chef de l'Office Central de Lutte contre la Corruption et la Criminalité Financière à la PJ
9. Chantal RUBIN : administrateur ministre de l'économie, licenciée en droit, diplômée IEP Paris, ancienne élève de l'ENA promotion « Fernand Braudel » 1985-1987. Chef de bureau à la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) Responsable juridique chez Rhodia de 1994 à 2000 ; Commission de Régulation de l'Énergie en tant que Chef de département Marchés et Concurrence. De 2004 à 2018, en charge des affaires juridiques et régulation du numérique à la Direction Générale des Entreprises (DGE), depuis 2019, responsable du pôle Régulation des plateformes numériques à la DGE.

- *Il faut ajouter à ces membres, le commissaire du gouvernement Alexandre GROSSE qui a remplacé Sophie MANTEL en septembre 2022. Il participe à certaines séances du collège mais pas à toutes*

La FDJ s'internationalise, le ciel ludique national s'assombrit pour l'opérateur historique : nouvelle baisse d'AMIGO de -25% en 2023, diminution du nombre de joueurs tombé à 23 millions : ANJ, addictologues responsables mais pas coupables ?

- Mais si la patronne de la Française des jeux met les bouchées doubles à l'international, c'est aussi sans doute parce qu'elle constate depuis des mois, que les nuages s'amoncellent dangereusement sur le marché ludique national, à cause de l'ANJ et du lobby de certains addictologues. Outre la menace d'identification des joueurs -*une cerise empoisonnée sur le gâteau ludique* qui impactera directement la FDJ - Stéphane PALLEZ n'aura pas toujours l'État croupier pour la protéger. Par ailleurs, Bruxelles finira bien un jour par terminer son enquête *visiblement... très très approfondie* (débutée en juillet 2021, elle n'avait toujours pas abouti en avril 2024) sur le soulte de 380 millions, versé à Bercy lors de sa *vraie fausse* privatisation. Montant que la commission européenne pourrait trouver riquiqui, pour *des bijoux de familles* aussi précieux. Mais ce n'est sans doute pas le plus important. Interrogée il y a quelques semaines par Evelyne CHEVRIGNON sur BFM(37) Stéphane PALLEZ a fait bonne figure pour présenter les bons résultats 2023 de la société qu'elle dirige. Mais elle n'a pas caché que l'augmentation du CA *était « moindre à périmètre constant » « n'était pas si importante que ça »*. Plus grave, la PDG, qui a succédé à Christophe BLANCHARD DIGNAC, a annoncé - et cela est la conséquence directe des « décisions » liberticides multiples de l'ANJ - :

- Une nouvelle baisse d'AMIGO* de -25% en 2023
- Une diminution du nombre de joueurs tombé à 23 millions

**RAPIDO - l'ancêtre d'AMIGO - a été supprimé... avant de renaître dans une version édulcorée. Mais le mal était fait. L'activisme de certaines petites associations parisiennes anti jeu (longtemps financées par la FDJ qui s'est retrouvée dans la position de l'arroseur arrosé), d'addictologues et de structures de la doxa (également parfois financées par la FDJ, notamment du côté du CHU de Nantes), aidé par quelques parlementaires, ont eu la peau de Rapido. L'ANJ a ensuite poursuivi les mesures coercitives sur Amigo pour aboutir au résultat actuel*

Ces signaux apparaissent inquiétants pour le premier opérateur ludique national. Et ce n'est sans doute pas terminé. Quand l'ensemble des décisions liberticides et restrictives prises par l'ANJ depuis deux ans commenceront à

porter leurs fruits, notamment en matière de publicité pour les jeux, cela risque d'avoir des conséquences sur l'ensemble des résultats de l'opérateur de loteries

Prenons un peu de recul et tirons quelques enseignements : 1/

- 1 : Toutes ces mesures sanitaires, prohibitionnistes, réglementaires... qui prennent souvent le prétexte de la santé publique, de la protection des français (sans jamais les consulter !) peuvent gonfler un marché illégal déjà « *préoccupant* » (38) Notamment en matière de jeux en ligne, dont *l'offre grise* se situerait entre 748 millions et 1,5 milliards. Ce marché parallèle provient de l'interdiction des casinos et des machines à sous sur internet. Prohibition soutenue mordicus par Isabelle FALQUE PIERROTIN et Jean Michel COSTES, addictologue membre du collège de l'ANJ, qui a écrit une tribune provocatrice sur cette question (« *Élargir les jeux d'argent en ligne, c'est encourager une drogue* », *Figaro/vox*, 21/9/2023) sur laquelle nous reviendrons dans un prochain article. Dans ce pamphlet, les machines à sous sur internet sont même qualifiés de « *crack-cocaïnes des jeux d'argent* » !!. Au passage l'ANJ n'a pas peur des contradictions car elle affirme par ailleurs : « *l'offre illégale présente des risques majeurs, santé publique, addiction* »

L'exemple du tabac souligne l'effet pervers de certaines mesures liberticides. Le tabac c'est connu, n'est pas bon pour la santé. D'où les multiples actions entreprises contre le tabagisme notamment en matière de prix. Ce qui, ne nous mentons pas, pénalise les français fumeurs les moins riches, en les tapant au portemonnaie d'une manière scandaleuse. Le prix du paquet de clops a subi les augmentations suivantes : 7 euros en 2019 ; 9 en 2020 ; 10 en 2021 ; 11 en 2023 ; 11,5 euros le 1^o janvier 2024 et même 12,5 euros pour Marlboro la marque la plus vendue dans les civettes. Est-ce efficace ? Oui en apparence et pour partie. « Les français achètent toujours moins de cigarettes » (39) titrait dernièrement Les Échos et le nombre de paquets vendus (1,5 milliards) a diminué de 8% en 2023. Mais curieusement - et c'est là où le bât blesse - le nombre de fumeurs - 12 millions - n' a pas diminué selon Santé Public France. Idem en ce qui concerne les autres indicateurs, qui restent stables depuis 2019. En 2022 31,8% des français de 18 à 75 ans fumaient, dont 24,9% quotidiennement. Explication très probable, l'inflation prohibitive du tabac a entraîné la montée en puissance d'un double marché parallèle. Un marché gris de cartouches ramenées plus ou moins légalement (Espagne, Andorre...) Importations qui risquent d'exploser prochainement suite « à une récente décision de justice qui va contraindre le gouvernement à multiplier par quatre les quotas d'importation légaux de tabac depuis l'étranger » (40) Plus grave, un marché noir criminogène de contrebande - avec certainement parfois des produits frelatés - qu'on trouve dans les points de deal. Ces ventes à la sauvette ont pris une telle ampleur que quelques jours après avoir terminé cet article nous apprenions que des élus de Seine-Saint-Denis appelaient à un rassemblement pour dénoncer ces

trafics de cigarettes qui pourrissent la vie des habitants. « Les maires de dix villes de Seine-Saint-Denis ont dénoncé, lundi en fin d'après-midi, la "gangrène" de la vente à la sauvette de cigarettes » (*Les maires de Seine-Saint-Denis partent en guerre contre le trafic de cigarettes* 94 citoyens.com, 23/4/2024) devenu "Une source de graves nuisances" (France info 22/4/2024) En 2020, l'Île-de-France comptait quatre points de vente de cigarettes illégales, il y en aurait aujourd'hui 120. Et c'est bien entendu l'augmentation prohibitive du paquet de cigarette décidé par le gouvernement sous la domination de la doxa médicale et d'addictologues qui est à l'origine de cette explosion

Certes le dossier est complexe et il ne s'agit pas de tout légaliser, sous prétexte que la prohibition instaure un marché parallèle. Certains produits sont plus dangereux que d'autres : shit, cocaïne et autres opiacés. La récente décision de l'Allemagne - à travers une « loi fumante » « dixit Le Canard Enchaîné (41) - de « légaliser partiellement le cannabis » (42) à partir du 1^{er} avril 2024 - mais avec de très nombreuses restrictions - indique que cette décision politique, prise par le ministre de la santé d'outre Rhin (Karl LAUTERBACH) (qui veut « assécher le marché noir » évalué à 4 milliards par an), devrait être démocratiquement validée par les électeurs après une période d'essai. En outre ce débat, ne saurait être confisqué par les addictologues, les spécialistes de l'addiction et les nombreuses associations, en conflits d'intérêts, qui militent pour la dépénalisation du shit ...A Berlin 13 associations défendent la culture du cannabis mais la principale d'entre elle - « la cannabis social club » - ne compte que 4000 adhérents Ce lobby de la fumette - véritable doxa - a tendance à faire croire depuis des lustres avec la complicité de certains médias, en Allemagne comme en France, *que tout le monde fume du H, qu'on ne peut plus revenir en arrière* etc. Quand on regarde les chiffres allemands, la réalité semble bien différente : en 2021 « 10,7 % des allemands et 6,8 % des allemandes avaient consommé du cannabis au moins une fois au cours des 12 derniers mois, même si la consommation (« semble ») plus importante chez les jeunes : 50 % des 18-25 ans avaient essayé du cannabis au moins une fois en 2019 et 6% en consomme régulièrement » (43)

Prenons un peu de recul et tirons quelques enseignements : 2/

2 = Plus fondamentalement comme l'a dit dernièrement le journaliste David BARROUX : « une France silencieuse gronde et risque un jour de dire non à l'obligation de passer à la voiture électrique, aux pompes à chaleur ... » et nous ajouterons, à l'obligation de montrer sa pièce d'identité pour faire une grille de loto. Gilets Jaunes, retraités, agriculteurs.... les diktats administratifs, politiques et sanitaires qui se font le plus souvent dans le dos des électeurs et sur leur dos (*ici dans le dos des joueurs et sur leur dos*) se cristallisent un jour ou l'autre dans la rue ou dans les urnes, entraînant un ras le bol populaire. Et l'éditorialiste des Échos d'ajouter : « Pour sauver la planète, protéger les consommateurs » (et nous ajouterons pour protéger quelques

milliers d'interdits de jeu) « nous sommes devenus les champions des normes et de législations en tout genre » (44). Et David BARROUX d'en appeler à un Monsieur Simplification (45) Toujours sur ce registre, signalons « les dérives du principe de précautions» (46) dont relève à cette mesure d'identification de millions de joueurs souhaitée par Isabelle FALQUE PIERROTIN pour protéger quelques milliers d'interdits de jeu et de mineurs qui font leur éducation ludique au jeux d'argent avant 18 ans. Ces dérives Jean KERVASDOUE en parle dans son ouvrage : « Ils ont perdu la raison » (46) Cet auteur condamne les faiseurs d'opinion, les journalistes, les ONG, les politiques qui « abandonnent la quête de la vérité scientifique pour se plier aux sondages et à la dictature de l'émotion » (47) Et c'est exactement ce que fait la régulatrice des jeux depuis qu'elle est à la tête de l'ANJ. Elle multiplie à grands frais les sondages et on se doute qu'Harris Interactive qui les réalise, ne va pas mécontenter *ce très bon client proche de l'État qu'est l'ANJ*. Nous reviendrons sur ces multiples études pour montrer comment le régulateur instrumentalise ces sondages « pour faire l'opinion », influencer les politiques, les médias, les joueurs, le grand public. Cette critique sociologique classique des sondages (« faire l'opinion non la mesurer »), effectuée depuis longtemps notamment par Pierre BOURDIEU, vient d'être récemment relancée, contre toute attente par Frédéric DABI directeur généralde l'IFOP ! De manière surprenante, ironique, anachronique et surtout totalement contradictoire (cela lui a même valu « la noix d'honneur » du Canard Enchaîné) (47) Frédéric DABI déplore dans le Parisien « la faiblesse des sondages »..... « qu'il produit pourtant à la chaîne» précise le perfide Canard (48) Et le directeur de l'IFOP de citer feu Pierre BOURDIEU qui dans sa critique épistémologique des sondages avait aussi précisé : « le biais des sondages, est d'interroger les gens sur des questions qu'ils ne se posent pas »

Prenons un peu de recul et tirons quelques enseignements : 3/

- 3 = Prenons encore davantage de champ sur une plus longue période pour comprendre *ce qui se joue* dans le champ de l'activité humaine, du travail, du ludique ... comme le fait le professeur Pierre Noel GIRAUD. L'économiste vient de sortir un ouvrage s'intitulant justement - le hasard fait parfois bien les choses - « Du pain et des jeux » (49) Il constate que désormais « le temps de travail marchand n'occupe qu'une part réduite du temps total de l'existence » « en 1870 un salarié moyen passait 60 % de son temps éveillé à travailler, en 1920 30 %, 14 % aujourd'hui » !(50) Nous partageons l'une des conclusions de l'auteur qui précise que cette évolution s'est faite « au profit du temps libre », des loisirs, dans lesquels on trouve de multiples jeux (dont les jeux d'argent) et une kyrielle d'autres activités : sports, fêtes voyage, bricolage, pâturage, jardinage ... ; balade, jogging, pétanque...une foultitude de « passions ordinaires » chères à l'ethnologue Christian BROMBERGER (51) C'est sur ce registre d'un « nouvel usage du temps non travaillé » qu'il faut comprendre

l'appétence grandissante de nos concitoyens pour le ludique en général, les jeux d'argent en particulier, et non par le petit bout de la lorgnette, de la médicalisation, de l'addiction comme le font les addictologues et l'ANJ. Par contre nous ne partageons pas, une autre conclusion de ce chercheur qui prévoit « *si certaines tendances actuelles perduraient, une société fondée sur du pain et des jeux et la multiplication d'hommes inutiles* » !! (52) Cette crainte d'une *société ludique totale*, d'une « *vie envahie par le jeu* » ou tout le monde jouerait et ne travaillerait pas (ou seulement « *3 heures par jour en 2030* » comme l'avait annoncé KEYNES ...en 1930)(53) n'a jamais existé et n'existera sans doute jamais. Alain COTTA - déjà un économiste ! - l'avait déjà annoncée dans les années 80 (54) Elle n'est jamais survenue. En outre les joueurs, pour ne parler que d'eux, sont loin d'être des hommes « *économiquement inutiles* » comme le dit curieusement ce chercheur venu de « *l'extrême gauche des années 60,70* » (55) (tel que le présente Yannick ALIMI la journaliste du Revenu qui a réalisé l'entretien avec Pierre Noel GIRAUD) à propos des « *chômeurs de longue durée* » ou « *des inactifs* ». En ce qui concerne les joueurs, beaucoup travaillent et peuvent jouer justement parce qu'ils travaillent et gagnent de l'argent. D'autres, seniors, nombreux, jouent à des jeux d'argent avec le fruit accumulé de leur travail (retraites, épargne). Qui pourrait le leur reprocher ? Plus globalement : certes ceux qui jouent ne travaillent pas au moment où ils jouent *mais font travailler les autres* ! A savoir l'ensemble des *personnels* en activité dans l'économie ludique, les nombreux sous-traitants.... Dans l'industrie casinotière, pour ne citer qu'elle, les joueurs sont donc très loin d'être des citoyens « *économiquement inutiles* » Ils constituent au contraire une précieuse population de *consommateurs utiles* et de *contribuables très utiles* pour remplir la bouquette de Bercy et les caisses des *communes casinos*.... Plutôt que d'inventer une nouvelle mesure pour les identifier, les montrer du doigt, les surveiller avec son bras armé l'ANJ, la puissance publique ferait mieux de les remercier de cotiser ainsi avec une belle constance à *l'impôt ludique, cet impôt démocratique*.

Prenons un peu de recul et tirons quelques enseignements : 4/

- 4 = le *gambling bashing* (alarmiste, sanitaire, moralisateur...) effectué en permanence et de manière propagandiste par l'ANJ, certains addictologues et associations familiales devient, à la longue, insupportable. Il constitue une contre vérité historique et culturelle. Le jeu c'est la vie et pas de vie sans jeu. Les jeux existent depuis lustres dans toutes les cultures et les jeux d'argent, qui ne l'oublions pas interrogent le hasard, n'échappent pas à la règle, comme l'ont montré les grands théoriciens du jeu Roger Caillois, Johan Huizinga... Fécondité du jeu soulignée également par de nombreux philosophes, par exemple Eugen FINK dans son ouvrage *Le jeu comme symbole du monde* (56) Faire croire, laisser entendre que les jeux d'argent sont forcément dangereux, n'aboutissent qu'à la ruine, à l'addiction, au

drame familiale, et constituent avant tout un problème de santé public ; prôner une économie ludique punitive comme il y a une écologie punitive ; c'est être aveuglé par le mythe d'un joueur dostoïevskien et freudien qui se perd forcément dans le jeu. Nous avons montré dans notre article précédent que la réalité statistique des gagnants est tout autre : « *200 nouveaux millionnaires en 2023 grâce à la Française des jeux , une Politique Des Jeux ambitieuse pour la France en 2024 grâce au Parlement !* (57) D'autres exemple dans le monde des affaires montrent que les jeux d'argent peuvent déclencher des cercles vertueux. Ainsi Jeff YASS, le traders multimilliardaire « (27,6 milliards de \$ de fortune selon FORBES) « *fondateur d'une plus grande firme de trading américaines (Susque Hanna) et l'un des candidats possibles au poste de secrétaire du Trésor si Donald TRUMP était élu, s'intéresse aux jeux d'argent, aux probabilités et aux paris depuis son adolescence . Il a créé avec un groupe d'amis un club pour parier sur les courses de chevaux, de lévriers, de ja-alai (pelote basque) raconte le Philadelphia Inquire, les millions de dollars ainsi gagnés ont été investis dans leur firme de trading* « (.) Jeff YASS a même fait un détour par Las Vegas pour mettre à l'épreuve en situation son talent et son endurance pour le poker et il s'en est tiré sans dommage. La firme de trading qu'il dirige (175 salariés en 1992, 2000 actuellement) organise des tournois de poker pour aider à recruter des traders » (Source, Les Échos article de Nessim AIT KACIMI (58))

© Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN Jr, Lyon, France, avril 2024

« Identifier les joueurs : une mesure liberticide » (extraits)

- Vieille histoire, l'identification des joueurs n'est pas une idée d'Isabelle FALQUE PIERROTIN. La patronne de l'ANJ n'a fait que reprendre une proposition de deux parlementaires(Jacques MYARD et Régis JUANICO) et celle d'un rapport de la Cour des comptes qui datent de fin 2016, début 2017. Le fait qu'en 7 ans rien n'ait bougé confirmerait le côté liberticide et impopulaire de cette mesure et le fait qu'il y a urgence à démocratiser le champ ludique pour ne pas qu'une nouvelle fois la politique des jeux se *fassent dans le dos des joueurs et sur leur dos*. Car bien entendu sur ce sujet comme sur d'autres *on ne demande jamais l'avis aux millions de joueurs*.
- Pour cette raison il nous a donc paru intéressant de republier une contribution écrite à cette occasion en mars 2017. La question reste la même : *est-on prêt à sacrifier la liberté de millions joueurs sur l'autel d'une identification liberticide, lourde, contraignante, punitive qui risque*

d'entraîner des effets pervers : baisse du CA du PMU et de la FDJ, inflation des pratiques illégales sur internet...

JP MARTIGNONI HUTIN : « Identifier les joueurs : une mesure liberticide » (extraits)
(article déjà publié dans les casinos.org du 28 mars 2017)

Issue des « propositions » :

- *des députés Jacques MYARD et Régis JUANICO (« Rapport d'information n°4456, sur l'évaluation de la régulation des jeux d'argent et de hasard, présenté par comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques, 8 février 2017, assemblée nationale, 116 pages ; Confer également la présentation de ce rapport sur le site de Régis Juanico (PS député de la Loire) : « Présentation de mon rapport sur l'évaluation des jeux d'argent et de hasard » (8/2/2017))*
- *du rapport de la Cour des Comptes (CDC) (« La régulation des jeux d'argent et de hasard : Enquête demandée par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale » ; rapport de la cour des comptes, octobre 2016, 188 pages, présenté le 19/10/2016 à l'Assemblée Nationale par Didier MIGAUD, Premier Président de la CDC. Sur ce rapport confer notre article : JP MARTIGNONI : « Mission Myard/Juanico : Cour Des Comptes & Politique Des Jeux : un premier aperçu du rapport sur les jeux de hasard & d'argent des Sages de la rue Campon » (8 pages, novembre 2016) ; l'article de Sylvain COPIER : « Politique publique des jeux, le rapport se précise (Paris-turf.com, 1/2/2017)*

la question de l'identification des joueurs qui fréquentent le vaste réseau en dur du PMU et de la FDJ, a déjà fait couler beaucoup d'encre. Preuve que cette recommandation des « sages » de la rue Cambon n'est peut-être pas si « sage » et apparaît au contraire comme une mesure controversée, que certains jugeront provocatrice, lourde, disproportionnée :

L'identification des joueurs 74 % des personnes interrogées par le sondage du magazine CAPITAL en 2017 : considèrent que « c'est une mesure de plus de surveillance des citoyens »

- *« Vers la fin de l'anonymat pour les jeux d'argent? » s'interroge Pauline VERSUZIER dans l'Express du 09/02/2017*
- *« Et s'il fallait bientôt s'identifier avant de jouer au Loto et au PMU » s'étonne Odile MALIGORNE dans le figaro.fr du 10/02/2017. (voir cet article dans l'encadré A ci-dessous)*
- *« Une carte pour ficher les joueurs » interpelle Paris-Turf.com du 10 février 2017*
- *« Loto, PMU, Kéno ...êtes-vous prêt à montrer vos papiers pour jouer ? » poursuit dans le même esprit le magazine Capital du 9/2/2017, qui en profite pour effectuer un sondage. Résultat : 74 % des personnes*

- interrogées considèrent que « c'est une mesure de plus de surveillance des citoyens »
- « La Cour des Comptes veut la peau des jeux d'argent » (Jour de Galop, 20/10/2016) «
 - « La Cour des comptes veut lever l'anonymat des joueurs de Loto » (Le Figaro.fr, 19/10/2016, Jean-Yves GUERIN, voir et article dans encadré B ci-dessous)
 - « Bientôt la fin du loto anonyme? (bala FOFANA, 21/10/2016, Libération)
 - « Une mesure qui pourrait s'avérer dangereuse » (paris turf.com, 21/10/2016)
 - « Des complications inattendues « (Bernard GLASS, RTL.fr, 21/2/2017, « on refait les courses ») «
 - « FDJ/PMI :joueurs vos papiers ! » (Le Monde du tabac, 18/2/2017)
 - « Jeux et paris sportifs : des députés préconisent de généraliser les contrôles d'identité »(le parisien 18/2/2017)
 - « Jeux et paris sportifs : pour jouer, déclinez votre identité » (Vincent MONTGAILLARD, le parisien, 18/2/2017)

Encadré A = Et s'il fallait bientôt s'identifier avant de jouer au Loto et au PMU(clémentineMALLIGORNE, le figaro économie, 10/2/2017)

« Après la Cour des comptes, un rapport parlementaire propose d'obliger les joueurs à présenter leurs papiers d'identité. Il suggère aussi d'étendre le fichier des interdits de jeu. Faudra-t-il bientôt présenter sa carte d'identité au buraliste pour remplir une grille de Loto ou pour parier sur le Quinté? Cette piste est prise au sérieux. Évoquée en octobre 2016 par la cour des comptes elle est désormais étudiée par le Parlement. Un rapport sur la régulation des jeux des députés Jacques Myard (LR) et Régis Juanico (PS), présenté mercredi, préconise d'étendre le contrôler l'identité aux clients du PMU et de la Française des Jeux. Aujourd'hui, les joueurs de PMU ou du Loto ne sont pas soumis à des contrôles, contrairement aux clients des casinos et aux parieurs sur les sites de jeux d'argent en ligne, qui doivent s'identifier pour créer un compte sur le Net. «Cela fait dix ans qu'on nous impose le contrôle d'identité à l'entrée des casinos. Il serait temps que les buralistes vendant les produits du PMU et de FDJ soient astreints aux mêmes obligations» résumait au Figaro Fabrice Paire, président de Partouche, 2° casinotier français suite au rapport de la Cour des comptes en octobre dernier.

Dans certains cas, les buralistes sont déjà tenus de contrôler les joueurs. Pour pouvoir retirer un gain supérieur ou égal à 5000 euros, la Française des jeux impose en effet un contrôle d'identité, rappelle Légifrance Les coordonnées de ces joueurs doivent être enregistrées avec le montant de leurs gains. Ces données sont conservées pendant cinq ans. Par ailleurs, le PMU a lancé en 2015 une carte de fidélité personnalisée. Sur 5 millions de parieurs, 100.000 en sont équipés» et donc répertoriés, fait valoir PMU. Pourquoi contrôler l'identité des parieurs? D'une part il s'agit de lutter contre l'addiction. En France, on estime qu'il y a 200.000 joueurs «excessifs» et 1 million de joueurs à «risque modéré», d'après les dernières données de l'observatoire des jeux datées de 2014. Ensuite, le contrôle d'identité permet de limiter l'accès des jeux d'argent commercialisés par FDJ ou le PMU aux mineurs. Un tiers des 15-17 ans joueraient à des jeux d'argent alors que c'est

interdit. Enfin, c'est un moyen de lutter contre le blanchiment d'argent. Même si la part des affaires de blanchiment liées au jeu est difficile à évaluer, le secteur des jeux est considéré comme un secteur sensible du blanchiment d'argent «sale».

Par ailleurs, les auteurs du rapport, censé «unifier» le dispositif de régulation de la loi de loi 2010 libéralisant les jeux en ligne proposent aussi «d'étendre la consultation du fichier des interdits de jeu au réseau des points de vente physique du PMU et de la Française des jeux». Tout joueur compulsif peut demander au ministère de l'intérieur de figurer sur la liste des interdits de jeux volontaires. Cette démarche est volontaire, L'objectif étant de se protéger contre sa propre addiction et se voir refuser l'accès à toutes salles de jeux, casinos, cercles de jeux et sites de jeu en ligne agréés par l'Autorité de Régulation des Jeux en ligne). En principe, ces établissements détiennent obligatoirement le fichier des interdits de jeu et doivent vérifier que le joueur n'est pas inscrit sur la liste. Les parlementaires proposent donc que les buralistes qui vendent des jeux PMU et FDJ fassent de même ».

Encadré B = La Cour des comptes veut lever l'anonymat des joueurs de Loto (le figaro, 20/10/2016, JY GUERIN)

« La Cour des comptes appelle de ses vœux le contrôle d'identité des clients du PMU et de FDJ chez les buralistes. L'institution veut lutter contre l'addiction et limiter l'accès aux mineurs. Et si les clients remplissant leur grille de Loto et les parieurs misant sur le Quinté chez leur buraliste devaient présenter une carte de joueur indiquant leur identité? Cette piste a été ébauchée par la Cour des comptes, qui vient de boucler un rapport sur la politique des jeux en France. Si elle appelle de ses vœux le contrôle d'identité des clients du PMU et de FDJ chez les buralistes, c'est pour lutter contre l'addiction des joueurs y compris les mineurs Aujourd'hui, un tiers des 15-17 ans jouent à des jeux d'argent commercialisés par FDJ ou le PMU alors que c'est interdit.» Cela fait dix ans qu'on nous impose le contrôle d'identité à l'entrée des casinos. Il serait temps que les buralistes vendant les produits du PMU et de FDJ soient astreints aux mêmes obligations » Fabrice Paire, président de Partouche, 2° casinotier français Ces mesures permettraient de rétablir l'équité entre le réseau physique et les sites de paris en ligne, où le contrôle d'identité est obligatoire. Et de mettre fin à la distorsion de concurrence entre bar-tabacs et casinos. » ...

Il faut dire que cette « préconisation » apparaît particulièrement liberticide. Contrôler 44 700 points de vente, 12 800 pour le Pmu, 31 900 pour la FDJ) identifier, surveiller, scanner, fichier plus de 40 millions de joueurs, constituent une mesure extrême, « totale », pour ne pas dire « totalitaire ».

Dans une période :

- où le Conseil d'État s'intéresse au « droit à l'oubli numérique » (« Droit à l'oubli » numérique : le Conseil d'État demande une explication de texte à la justice européenne », Le Monde, Martin UNTERSINGER, 24/2/2017)
- où des observateurs dénoncent le «tout sécuritaire » et interroge le dialogue « ordre public/respect des droits fondamentaux à l'ère du

numérique » («Les enjeux de la société de contrôle à l'ère du numérique» Claudine GUERRIER, Paris, Iste éditions, mars 2017, 270 pages)

cette mesure instaurera un climat de suspicion sur une population entière, tout en la traçant. Au final, c'est bien de « néo-prohibition » dont il faut parler, comme nous l'avons fait dans notre précédent article : «Néo-prohibition, jeux, liberté: certaines propositions des députés Myard/Juanico sur les jeux de hasard et d'argent, apparaissent très liberticides » (18 pages, février 2017) Contribution critique reprise par une gazettes spécialisé dans le turf, Jour de Galop « Une nouvelle forme de prohibition » (Mayeul CAIRE, Jour de Galop, 23/2/2017)

Notre participation à l'émission *Décryptage* sur Radio Notre Dame consacrée aux paris hippiques et sportifs en ligne, nous a permis également - en présence de Jean François VILOTTE (président de l'ARJEL) et d'Emmanuel DE ROHAN CHABOT (patron de Z Turf) - de tirer la sonnette d'alarme sur cette mesure radicale, peu soucieuse de « la liberté des Français » (*Décryptage* » animé par Philippe DELAROCHE, radio Notre Dame, 20 février 2017, 18h15, 19h)

Comme la population joueuse comporte de nombreux occasionnels, c'est plus de 70 %* de nos concitoyens potentiellement visés par cette mesure d'identification (*« 74 % des français âgés de 15 à 75 ans déclarent avoir joué à un jeu d'argent au moins une fois au cours de leur vie et 56,2% au moins une fois au cours de l'année » (enquête 2014, ODJ/INPES cité par la Cour Des Comptes page 15, « La régulation des jeux d'argent et de hasard », rapport de la CDC, octobre 2016, 188 pages)

Au final il n'y a bien que le syndicat FO pour « se féliciter » de cette nouvelle usine à gaz = « Généralisation du contrôle aux entrées dans les points de vente Française des jeux, Force Ouvrière se félicite» (2 MARS 2017, site internet de FO)

Particulièrement concernée par cette «proposition» hasardeuse - « Une mesure qui pourrait s'avérer dangereuse », Paris-Turf du 21/10/2016) - la filière hippique, est rapidement montée au créneau. Le patron du PMU - Xavier HURSTEL - après avoir précisé « qu'en 2016 le PMU avait résisté mais que l'activité avait été difficile » (les échos, 23/2/2017) - considère cette identification des turfistes comme une « utopie », ajoutant que « la mesure aurait un effet complètement dissuasif sur le jeu d'argent, auquel on joue avec une certaine discrétion » (confer : 1 = « Le contrôle d'identité ? une utopie selon Xavier HURSTEL (Sylvain COPIER, Paris-turf. Fr 23 février 2017) 2 = « Le contrôle d'identité ? une utopie selon le patron du PMU » (Le Parisien 18/2/2017, Virginie De DE KERAUTEM)

Cette formulation n'a pas échappé au perfide Canard Enchaîné, qui a précisé pour rire que « si le loto devient indiscret, il ne reste plus que les paradis fiscaux » (Le canard enchaîné, 22/2/2017, page 5 : » « Ils ne se grattent pas », rubrique Zig Zag) N'en voulons pas trop au célèbre palmipède. Le « journal satirique » du mercredi ne connaît pas le dossier. D'une manière générale il parle peu des jeux de hasard, enquête rarement sur les jeux d'argent. Il préfère parler du «milieu» du jeu, sujet plus sulfureux, plus médiatique, qui associe le «monde» des jeux (et notamment celui des casinos, des courses, des hippodromes, des cercles) au «milieu».

Les propositions de Jacques Myard et de la CDC, visent à lever l'anonymat de millions de joueurs pour (soi-disant) pour lutter contre :

- le blanchiment et le financement du terrorisme (LAB/FT),
- le jeu des mineurs,
- les interdits de jeu,

- *le jeu pathologique, cette soi-disant « addiction comportementale » dont nous critiquons les fondamentaux épistémologiques et scientifiques.*

(...)

Les parieurs hippiques et le PMU étant particulièrement visés par cette mesure d'identification, Paris Turf Equidia et la presse spécialisée, ont produit de nombreux articles pour condamner cette proposition du député Maire de Maisons Lafitte Jacques MYARD.

Cette « Mobilisation générale pour la cause cheval » dont Paris-Turf se fait régulièrement l'écho (Sylvain COPIER, Paris-turf.com, 21 février 2017) a également reçu le « soutien » de la sénatrice Anne-Catherine LOISIER. La Présidente du Groupe Cheval au Sénat, successeur d'Ambroise DUPONT, a rédigé en 2016 un rapport d'information remarqué sur « la situation de la filière équine » (rapport n°692, au nom de la commission des affaires économiques sur la situation de la filière équine, sénat, 15 juin 2016, 54 pages)

Néanmoins nous avons mis des guillemets au mot « soutien, car dans la tradition du Palais du Luxembourg habitué aux débats feutrés sous la houlette de Gérard LARCHER, la sénatrice de Côte d'Or n'a pas tenu des propos très offensifs et est restée très légitimiste. Elle a précisé sur Equidia à propos de l'identification des turfistes :

- *"C'est une disposition qui n'est pas réaliste à court terme, car cela implique des équipements et une organisation dont on ne dispose pas encore aujourd'hui." [...]*
- *(l'identification des turfistes) n'est pas très populaire mais cela s'inscrit également dans une demande sociétale de transparence, de traçabilité des fonds.*
- *Je pense que les courses ne pourront pas échapper à cette demande indéfiniment. Il faut s'y préparer,*
- *les pouvoirs publics doivent donner le temps à l'institution de le faire et dans des conditions qui ne dégradent pas encore sa situation financière.*
- *Si cela doit faire encore fuir des joueurs, personne n'y gagnera."(23)*

Contrairement à ce que dit Madame la sénatrice, cette question - qui concerne les libertés publiques et le flicage de toute une population - n'est pas simplement un problème technique, financier ou de calendrier d'application. Ces propos prudents, ambivalents - pour ne pas dire antinomiques - peuvent aussi être qualifiés d'inquiétants car acceptant de facto le principe d'un contrôle généralisé des parieurs.

Nous retrouvons la même ambivalence contradictoire avec Jacques MYARD, qui préside le groupe cheval à l'Assemblée nationale. Dans un premier temps ce député de droite signe avec Régis JUANICO (PS, ex porte-parole de Benoit HAMON) un rapport proposant d'identifier tous ceux qui jouent, de tracer encore davantage les transactions ludiques en cash, ce qui pénalise le PMU et sanctionne les turfistes qui ont la culture du liquide. Mais dans un deuxième temps Jacques MYARD pousse un « coup de gueule » dont il a le secret et déclare avec véhémence que le test mené actuellement par la FDJ, pour faire jouer les parieurs sportifs en

live betting dans son réseau en dur tout en les identifiant - est « inadmissible » (« Paris en direct de la FDJ, inadmissible pour Jacques MYARD ; Sylvain COPIER, 20 février 2017, paris-turf.com) (...)

pour lire l'intégralité de l'article le lecteur consultera les casinos.org, 28/3/2017 : « identifier les joueurs, une mesure liberticide ».

© Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN Jr, Lyon, France, première publication mars 2017 ; republié en avril 2024

Notes =

1. Totalitarisme : contrôle "total" de la société. Cette volonté de contrôler, d'identifier, de surveiller tous les individus du corps social pour l'ensemble de leurs activités publiques, privées, caractérise les sociétés autoritaires
2. Comme pour Stéphane PALLEZ les médias et les observateurs de la vie politico-institutionnelle, présentent souvent Isabelle FALQUE PIERROTIN comme un « *grand serviteur de l'État* » Certes c'est tout à l'honneur de la France que notre pays, qui n'est pas une république bananière, ait dans sa « haute » administration, de « hauts » fonctionnaires intègres... qui touchent de très « hauts » salaires* » Émoluments qu'une majorité de Français n'imaginent même pas, et trouveraient certainement scandaleux s'ils en connaissaient le montant. Néanmoins la démocratisation nécessaire de ce système trop bien huilé voudrait que ces *grands serviteurs* apprennent à écouter et servir les gens d'en bas, et pas seulement l'État d'en haut (* rémunérations : de Stéphane PALLEZ en 2022 : environ 26 000 euros mensuel en 2022, d'Isabelle FALQUE PIERROTIN : sans doute plus de 15 000 euros (le salaire médian des 25 présidents des autorités administrative indépendantes comme l'ANJ se situait à 14 246 euros mensuels en 2021, avec un plus haut ça ne s'invente pas - l'argent appelle l'argent - pour le président de l'autorité des marchés financiers (AMF) 19 939 euros par mois. , président de l'autorité de sûreté nucléaire (ASN) 18 333 euros) (source Rémunération des présidents d'autorités publiques indépendantes et d'autorités administratives indépendantes Question écrite n°00677 de Pierre M. CHARON Pierre (Les Républicains) publiée le 07/07/2022, senat.fr)
3. Avant de rejoindre l'autorité des jeux, Isabelle FALQUE PIERROTIN a été présidente de la CNIL de 2011 à 2019
4. « Loto, PMU : Vers la fin de l'anonymat ? L'Autorité Nationale des Jeux y travaille, « ce n'est pas une question simple » souffle Isabelle Falque-Pierrotin (Béatrice MOUEDINE radio classique,29/01/2024)

5. La révolte des canuts désigne les soulèvements ouvriers lyonnais de 1830, 1834, 1848
6. grandiose dans l'horreur et assez terrifiante
7. *FDJ, PMU : le régulateur des jeux d'argent émet l'idée d'une « carte joueur »* .(Yann DUVERT, les échos,25 janv. 2024) (confer ANNEXE 1, extraits)
8. « *Loto, PMU : Vers la fin de l'anonymat ? L'Autorité Nationale des Jeux y travaille, « ce n'est pas une question simple »* Béatrice MOUEDINE sur radio classique, 29/01/2024
9. « *Jeux : L'ANJ planche sur le sujet de l'identification des joueurs dans les points de vente afin de lutter contre l'addiction et le jeu des mineurs, l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) réfléchit à de nouvelles mesures à appliquer dans les points de vente.* (sylvain COPIER, Paris Turf, IO/2/2024) (confer ANNEXE 7)
- 10.« *Jeux d'argent : vers la fin de l'anonymat pour jouer aux loteries ?*(Paris Normandie = [25 Janvier 2024](#)) (confer ANNEXE 5)
- 11.« *Jeux d'argent : faudra-t-il bientôt montrer ses papiers d'identité pour jouer au Loto ?* « (courrier picard, 25/1/2024) (confer ANNEXE 6)
- 12.« *Contrôler l'identité pour jouer au Loto ou au PMU ? Une « connerie », une « hypocrisie », selon des joueurs. L'Autorité nationale des jeux souhaite mettre fin à l'anonymat en points de vente pour mieux lutter contre l'addiction de jeux. Joueurs et revendeurs de Lyon sont mitigés sur cette stratégie* »(Élise MARTIN 20 minutes.fr, 27/1/2024) (confer ANNEXE 3)
- 13.« *Après le junkie propre, le joueur propre* » : le sociologue Jean-Pierre Martignoni-Hutin analyse le phénomène des jeux d'argent et dénonce la diabolisation du joueur.(entretien avec Guirec GOMBERT, Le Figaro économie 21 mars 2007)
- 14.« *Loto. PMU. Vers la fin De l'anonymat ?* »(Addict ' AIDE, le village des addictions, 29 janvier 2024)
15. *Vox populi* : Adage latin signifiant : *voix du peuple*
- 16.« *La parabole des bagages SNCF* » (Libre propos, Gaspard KOENIG, Les Échos, 20 mars 2024, page 1 et 12)
- 17.En mars 2024 , au verso du petit bulletin papier de la FDJ « Parions sport point de vente, 1N2 simple » on trouve la formule : « *Pariez en toute simplicité* ; Au verso du grand bulletin papier « Parions sport point de vente, 1N2 simple ou combiné ou multiple » on trouve la formule : « *Plus de choix, plus de plaisir* »
- 18.« *La Cour des comptes veut lever l'anonymat des joueurs de Loto* » (jean Yves GUERIN , le figaro 20/IO/2016)
- 19.« *Guide identification et accompagnement des joueurs excessifs ou pathologiques dans les casinos et clubs de jeux* » (anj, 31/01/2024, 31 pages) ; « *Guide identification et accompagnement des joueurs excessifs ou pathologiques - jeux en ligne* »(anj, 31/01/2024, 34 pages)Le lecteur consultera également les communiqués de l'ANJ sortis à cette occasion : 1 = « *Identification et accompagnement des joueurs excessifs : deux nouveaux guides pratiques pour les casinos et les jeux d'argent en ligne* » (anj , Actualité, 31/01/2024) ; 2 = « *Communiqué : Identification et accompagnement des joueurs excessifs : deux nouveaux guides pratiques pour les casinos et les jeux d'argent en ligne* » (anj , 31/01/2024, 1 page)

- 20.« Un problème social » : face au fléau de l'addiction aux jeux, le régulateur veut mieux protéger les joueurs excessifs (Le Parisien avec AFP 25 janvier 2024)
21. Joseph KLATZMANN, Attention, statistiques ! comment en déjouer les pièges (La Découverte , 1985)
22. Thierry BRETON (le canard enchainé du 21/2/2024 page 3)
23. *Ibid* « Un problème social » : face au fléau de l'addiction aux jeux, le régulateur veut mieux protéger les joueurs excessifs (Le Parisien avec AFP 25 janvier 2024)
24. *Ibid* « Un problème social » : face au fléau de l'addiction aux jeux, le régulateur veut mieux protéger les joueurs excessifs (Le Parisien avec AFP 25 janvier 2024)
- 25.« *ibid* : Un problème social » : face au fléau de l'addiction aux jeux, le régulateur veut mieux protéger les joueurs excessifs (Le Parisien avec AFP 25 janvier 2024)
26. Bucher C., 2005. *Jouer à se faire interdire*. Psychotropes 11(2), 87-100 [<https://doi.org/10.3917/psyt.112.0087>].
27. Le Groupe d'action financière (GAFI) : organisation mondiale de surveillance du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.
28. Tracfin : service de renseignement français, chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme (LCB-FT) mais aussi contre la fraude fiscale, sociale et douanière
- 29.« *Le pmu rejoint le lobby français des jeux en ligne* » (Yann DUVERT, les échos 6/3/2024, page 19)
30. *Ibid*. *Le pmu rejoint le lobby français des jeux en ligne*
31. Jean Michel COSTES, Jean-Yves COUTERON
32. Jean-Pierre MARTIGNONI_HUTIN, sociologue : « Dans les casinos, la mixité sociale est remarquable » Le chercheur constate, dans un entretien au « Monde », la montée d'un courant néo-prohibitionniste qui, sous le couvert de la santé publique, reprend la condamnation morale ancestrale des jeux d'argent. » (Propos recueillis par Pascale KREMER, Le Monde numérique, L'époque, Société, samedi 17/2/2024) encadré entretien : « Dans les casinos, une mixité sociale remarquable » : spécialiste des jeux d'argent Jean-Pierre MARTIGNONI HUTIN est sociologue et chercheur au centre Max weber, il a découvert le monde des parieurs lors d'un job étudiant en milieu hippique. Depuis plus de trente ans, il a mené des enquêtes de terrain dans les casinos notamment » publiés dans Le Monde papier du dimanche 18 et lundi 19/2/2024 supplément Le Monde l'époque page 3 :
- 33.« *La FDJ veut devenir un géant européen* », Yann DUVERT, Hayat GAZZANE les échos 23 / 1/2024, page 1
34. *ibid*. les échos 23 / 1/2024, page 34 crible : *Le gendarme et les joueurs : la fdj fait tapis pour devenir un champion européen des jeux d'argent en ligne* «
35. *ibid*. les échos 23 / 1/2024, page 19 , Florent MAUSSION: « un marché mondial à plus de 500 milliards »
36. *ibid*. les échos 23 / 1/2024, page 19 : Florent MAUSSION « un marché mondial à plus de 500 milliards »
37. Stéphane PALLEZ - interrogée par Evelyne CHEVRIGNON sur BFM business

38. Yann DUVERT : « jeux d'argent : les chiffres préoccupants du marché illégal » (Les Échos entreprise marchés du 4/12/2023 , page I7)
39. « Tabac : les Français achètent toujours moins de cigarettes » (Sébastien DUMOULIN, Les Échos 11/1/2024 , page 4)
40. *Ibid page 4* « Tabac : les Français achètent toujours moins de cigarettes »
41. « *Allemagne une loi fumante* » (*le canard enchainé* n° 5395, 3/4/2024, page 8)
42. « *Le cannabis partiellement légalisé en Allemagne* » (Emmanuel GRASLAND, les échos, 2/4/2024, page IO)
43. David BARROUX : « Colère hors normes » (*l'éditorial des Échos*, Les Échos, 24/1/2024)
44. *Ibid.* David BARROUX : « Colère hors normes »
45. « *Les dérives du principe de précaution* » (BG, à propos du livre de Jean KERVASDOUE « *Ils ont perdu la raison* » (Rober Laffont, 230 pages 2014), les échos du 31/1/2014 au 1/2/2014
46. Jean KERVASDOUE « *Ils ont perdu la raison* » (Rober Laffont, 230 pages 2014)
47. « *Les dérives du principe de précaution* » (BG, à propos du livre de Jean KERVASDOUE « *Ils ont perdu la raison* » (Rober Laffont, 230 pages 2014), les échos du 31/1/2014 au 1/2/2014
48. « *La noix d'honneur* » à propos des déclarations de Frédéric DABI (DG de l'IFOP) sur les sondages dans le Parisien du 1/4/2024 (*le canard enchainé*, n° 5395, 3, avril 2024 , page 1, la noix d'honneur)
49. Pierre Noel GIRAUD, « *Du pain et des jeux : une économie politique des usages du temps* » (Odile JACOB, 480 pages, mars 2024)
50. *entretien donné par M. GIRAUD au magazine Le Revenu (l'hebdo conseil bourse & placements) : « Pierre Noel GIRAUD, économiste, « la diminution séculaire du temps de travail c'est terminé » (Yannick ALIMIM, Le revenu n° 1781, du 22 au 28 mars 2024 , page 24)*
51. Christian Bromberger, Passions Ordinaires. Football, Jardinage, Généalogie, Concours De Dictée..(Hachette poche 2002, 544 pages)
52. *ibid* « Pierre Noel GIRAUD, économiste, « la diminution séculaire du temps de travail c'est terminé, page 24)
53. *Ibid.* « Pierre Noel GIRAUD, économiste, « la diminution séculaire du temps de travail c'est terminé page 24)
54. Alain COTTA, LA SOCIÉTÉ LUDIQUE : LA VIE ENVAHIE PAR LE JEU(GRASSET,1980,286 PAGES)
55. *Comme le précise Yannick ALIMIM la journaliste du Revenu qui a réalisé l'entretien avec Pierre Noel GIRAUD, ibid. « Pierre Noel GIRAUD, économiste, « la diminution séculaire du temps de travail c'est terminé » (Yannick ALIMIM, Le revenu n° 1781, du 22 au 28 mars 2024 , page 24*
56. Eugen FINK , *le jeu comme symbole du monde, Minuit 1960 (trad. 1966)*
57. Jean-Pierre MARTIGNONI_HUTIN, « 200 nouveaux millionnaires en 2023 grâce à la Française des jeux , une Politique Des Jeux ambitieuse pour la France en 2024 grâce au Parlement ! (Février 2024, 32 pages , 65 notes, 17 annexes, publié sur les casinos.org 4/2/2024 ,
58. « *Le nouveau coup de poker de Jeff YASS, le trader multi milliardaire* » (Nessim AIT KACIMI, les échos, 8/4/2024, page 30

© **Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN Jr, Lyon, France, avril 2024**

Annexes :

- annexe 1 : « *FDJ, PMU : le régulateur des jeux d'argent émet l'idée d'une « carte joueur »* » .(Yann DUVERT , les échos,25 janv. 2024) extraits
- annexe 2 = « Un problème social » : face au fléau de l'addiction aux jeux, le régulateur veut mieux protéger les joueurs excessifs (Le Parisien avec AFP 25 janvier 2024)
- annexe 3 = « *Contrôler l'identité pour jouer au Loto ou au PMU ? Une « connerie », une « hypocrisie », selon des joueurs L'autorité nationale des jeux souhaite mettre fin à l'anonymat en points de vente pour mieux lutter contre l'addiction de jeux. Joueurs et revendeurs de Lyon sont mitigés sur cette stratégie* » (élise MARTIN 20 minutes.fr, 27/I/2024)
- annexe 4 = Loto, PMU : Vers la fin de l'anonymat ? L'Autorité Nationale des Jeux y travaille, « ce n'est pas une question simple » souffle Isabelle Falque-Pierrotin. (Béatrice MOUEDINE radio classique,29/01/2024)
- annexe 5 = Jeux d'argent : vers la fin de l'anonymat pour jouer aux loteries ?(Paris Normandie = [25 Janvier 2024](#))
- annexe 6 = Jeux d'argent : faudra-t-il bientôt montrer ses papiers d'identité pour jouer au Loto ? (courrier picard , 25/I/2024)
- annexe 7 = Jeux : L'ANJ planche sur le sujet de l'identification des joueurs dans les points de vente Afin de lutter contre l'addiction et le jeu des mineurs, l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) réfléchit à de nouvelles mesures à appliquer dans les points de vente. (sylvain COPIER, Paris Turf, IO/2/2024)

**annexe 1 : « *FDJ, PMU : le régulateur des jeux d'argent émet l'idée d'une « carte joueur »* » .(Yann DUVERT , les échos,25 janv. 2024)
extraits**

L'Autorité nationale des jeux va demander un « effort important » aux opérateurs, afin de réduire le nombre de joueurs excessifs. Elle va également redoubler d'efforts contre l'offre illégale La tenue de l'Euro de football, puis des JO de Paris a quoi ravir les opérateurs de paris sportifs mais aussi inquiéter le régulateur. Car ces événements exceptionnels se dérouleront dans un contexte de concurrence accrue entre les acteurs du marché des jeux en ligne, un phénomène qui devrait se trouver renforcé par l'arrivée des JONUM et celle - plus hypothétique - du casino en ligne Dans tous les cas de figure, « les joueurs vont être encore plus sollicités », regrette Isabelle FAULQUEFalque-Pierrotin, la présidente de l'Autorité nationale des jeux (ANJ). Cette évolution va à l'encontre des objectifs poursuivis, à savoir la réduction du nombre de joueurs excessifs en France. Ils étaient 400.000 en 2019, lors du dernier recensement par l'Observatoire des jeux. « Et on pense que cela augmente », indique la dirigeante. En conséquence, « il est temps de faire passer un message vigoureux au marché », prévient-elle. (...)

annexe 2 = « Un problème social » : face au fléau de l'addiction aux jeux, le régulateur veut mieux protéger les joueurs excessifs (Le Parisien avec AFP 25 janvier 2024)

L'Autorité nationale des jeux compte intensifier ses contrôles, afin de mieux protéger les joueurs excessifs. Selon la dernière étude sur le sujet, ils seraient dans le viseur du régulateur. Les joueurs excessifs ne seraient pas suffisamment identifiés et protégés, aussi bien en ligne que dans les points de vente, a estimé jeudi la présidente de l'Autorité nationale des jeux (ANJ), Isabelle Falque-Pierrotin. L'ANJ réfléchit à un moyen d'identifier les joueurs problématiques mais aussi les mineurs dans les 35 000 points de vente du réseau physique. Cette mesure signifierait la fin de l'anonymat, un « tabou de la régulation » auquel il faut s'attaquer « face aux enjeux de santé publique de l'addiction au jeu », a déclaré la régulatrice, lors d'une conférence de presse. Parallèlement, l'ANJ va exiger des opérateurs de paris en ligne qu'ils écartent plus efficacement les joueurs excessifs de leur clientèle.

« La question de l'addiction change de nature, le phénomène a toujours existé mais aujourd'hui ces joueurs sont exposés à une infrastructure industrielle, ce n'est plus un problème individuel mais un problème social », a déploré la présidente de l'Autorité nationale des jeux (ANJ), Isabelle Falque-Pierrotin. La dernière étude sur le sujet, qui remonte à 2019, évalue à 1,4 millions les joueurs à risque dont près de 400 000 à un niveau pathologique. Ces derniers génèrent 21 % du chiffre d'affaires du secteur, selon cette étude de l'Observatoire des jeux. Et le fichier des interdits volontaires de jeu, qui compte 55 000 noms transmis aux casinos et aux sites de jeux en ligne, reçoit chaque mois 1 300 demandes d'inscription (**), les 25-35 ans représentant 50 % des demandes, s'est alarmé Isabelle Falque-Pierrotin.

L'ANJ attend la prochaine étude sur le sujet, prévue pour fin 2024, pour fixer d'éventuels objectifs de réduction chiffrés aux opérateurs en ligne. D'ici là, elle compte intensifier ses contrôles, notamment via le coffre-fort numérique par lequel elle a accès à toutes les données des opérateurs, pour s'assurer que ces joueurs excessifs sont mieux protégés. L'Autorité n'hésitera pas à demander des sanctions en cas d'inaction, a-t-elle assuré. « Nous voulons réduire la part des joueurs excessifs dans le chiffre d'affaires des opérateurs mais aussi à terme réduire la population des joueurs excessifs », indique Isabelle Falque-Pierrotin, qui insiste sur le fait que le nouveau plan stratégique « n'est pas un diktat » (*) et sera progressif, privilégiant la collaboration avec les acteurs de la filière. Parallèlement, l'ANJ continuera à se concentrer sur la lutte contre l'offre illégale et l'encadrement de la publicité.

annexe 3 = « Contrôler l'identité pour jouer au Loto ou au PMU ? Une « connerie », une « hypocrisie », selon des joueurs L'autorité nationale des jeux souhaite mettre fin à l'anonymat en points de vente pour mieux lutter contre l'addiction de jeux. Joueurs et revendeurs de Lyon sont mitigés sur cette stratégie » (élise MARTIN 20 minutes.fr, 27/1/2024)

L'Autorité nationale des jeux souhaite mettre fin à l'anonymat en points de vente pour mieux lutter contre l'addiction de jeux. Joueurs et revendeurs de Lyon sont mitigés sur cette stratégie. Pour jouer au Loto ou au PMU, les joueurs pourraient bientôt devoir montrer leur carte d'identité, sur le modèle de ce qui se fait dans les casinos.

Jeudi, l'Autorité nationale de jeux, autorité indépendante chargée de la régulation des jeux d'argent, a dévoilé « son plan stratégique » pour 2024-2026, avec, comme priorité « s'attaquer à l'addiction au jeu ». Elle réfléchit alors à un moyen de contrôler l'identité des joueurs, à l'image de ce qui peut se faire aujourd'hui pour les casinos, où il est nécessaire de montrer une pièce d'identité pour entrer à l'intérieur. *20 Minutes* est allé à la rencontre des joueurs et des revendeurs de jeux à Lyon, pour leur demander leur avis. Pour certains, cette mesure pourrait leur « faire perdre des clients », d'autres estiment que ça n'arrêtera pas les personnes addictes, comme c'est le cas pour le tabac ou l'alcool.

Trois ans après sa mise en place, l'Autorité nationale de jeux (ANJ), une autorité administrative indépendante chargée de la régulation a dévoilé « son plan stratégique » pour 2024-2026 avec, comme priorité « s'attaquer à l'addiction au jeu ». Ainsi pour réduire le nombre de joueurs excessifs, qui seraient 400.000 en France et près d'1,5 million identifiés comme « à risque », l'ANJ aimerait mettre fin à l'anonymat en points de vente.

À l'image de ce qu'il se fait pour rentrer dans les casinos, les parieurs se retrouveraient alors à sortir leur carte d'identité pour pouvoir miser au Loto ou au PMU. « *La seule chose que ça va changer, c'est qu'on va perdre des clients* », râle Mousa, gérant d'un bureau de tabac dans le 7^e arrondissement de Lyon. Avant de reprendre : « *Il n'y a pas d'être pour ou contre. Mon métier c'est de vendre des jeux, du tabac et des paris. Si je ne le fais pas, je ne travaille pas. Je ne suis pas la police, je n'ai pas à gérer ça. Si le client est majeur et qu'il a de l'argent, il fait ce qu'il veut avec sa poche !* » À quelques mètres de là, Kim, qui gère un café-tabac PMU depuis cinq ans et demi, s'insurge : « *Je ne vais pas demander à tout le monde ! Tout ce que cette mesure va faire, c'est créer un problème de plus. Et croyez-moi, on en a déjà assez !* » Il estime qu'il y a « vraiment beaucoup » de personnes dans sa clientèle qui participent aux paris de courses hippiques. « *En début de mois, ils sont plus nombreux qu'en fin de mois* », plaisante-t-il.

annexe 4 = Loto, PMU : Vers la fin de l'anonymat ? L'Autorité Nationale des Jeux y travaille, « ce n'est pas une question simple » souffle Isabelle Falque-Pierrotin. (Béatrice MOUEDINE radio classique, 29/01/2024)

En France, près d'une personne sur deux joue régulièrement. Un marché qui représentait en 2022 quasiment 13 milliards d'euros, et qui est désormais encadré par l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ). Sa présidente Isabelle Falque-Pierrotin était l'invitée des Voix de l'économie sur *Radio Classique*. « *Pour le régulateur, ce marché énorme est un challenge* » assure l'invitée de François GREFFIER « *Il fourmille de tensions concurrentielles, alors qu'on pensait qu'il s'agissait d'un marché installé* ». Aujourd'hui, près d'un Français sur 2 joue. Si les paris sportifs sont surtout préférés par les hommes d'environ 35 ans et vivant plutôt en zone urbaine, les loteries touchent toute la France. « *C'est un secteur économique très important avec 55 milliards d'euros de mise par an, pour un taux de croissance moyen de 5% depuis 2019* ». L'inflation actuelle alimente «

l'illusion de l'expertise » chez les joueurs, explique Isabelle Falque-Pierrotin : « on pense avoir la capacité d'investir. C'est une certitude fallacieuse car très peu de gens gagnent ». Et le jeu n'est plus considéré comme du temps de divertissement : « Une étude pendant le Covid montrait qu'un tiers des personnes interrogées estimaient qu'elles pouvaient mieux compléter leur salaire en jouant, plutôt qu'en faisant des heures supplémentaires ».

Ces illusions entraînent des problèmes d'addiction chez 1,4 million de joueurs, dont 400.000 sont considérés comme « excessifs ». « C'est énorme, cela représente plus qu'une ville comme Nice ou Nantes ». La présidente de l'Autorité Nationale de Jeux évoque « un enjeu de santé publique ». C'est dans ce contexte que l'ANJ a « amorcé un tournant, et demandé aux opérateurs un changement de modèle ». Il faut dire qu'en 2019, 20% du chiffre d'affaires du secteur était alimenté par ces joueurs excessifs. Ils doivent être identifiés et accompagnés, mais l'ANJ pointe « un gros trou dans la raquette » : l'anonymat lors de l'achat en point de vente. Un élément sur lequel le régulateur « travaille ». « Ce n'est pas une question simple » souffle Isabelle Falque-Pierrotin.

annexe 5 = Jeux d'argent : vers la fin de l'anonymat pour jouer aux loteries ?(Paris Normandie = 25 Janvier 2024)

La lutte contre l'addiction aux jeux pourrait franchir un nouveau cap. Plus d'un million de joueurs seraient à risque en France. Les jeux de la Française des Jeux seraient très concernés par ce projet. Les jeux de la Française des Jeux seraient très concernés par ce projet. Faudra-t-il bientôt montrer sa carte d'identité pour jouer au loto ou au PMU ? Pour mieux identifier et protéger les joueurs excessifs, le régulateur du secteur souhaite mettre fin à l'anonymat en points de vente, selon son plan stratégique présenté jeudi. L'Autorité nationale des jeux (ANJ) réfléchit à un moyen d'identifier ces joueurs problématiques mais aussi les mineurs dans les 35.000 points de vente du réseau physique, un « tabou de la régulation » auquel il faut s'attaquer « face aux enjeux de santé publique de l'addiction au jeu », a déclaré la présidente Isabelle Falque-Pierrotin, lors d'une conférence de presse.

« Le phénomène d'addiction a toujours existé mais aujourd'hui ces joueurs sont exposés à une infrastructure industrielle, ce n'est plus un problème individuel mais un problème social », déplore Mme Falque-Pierrotin. « C'est une très bonne nouvelle », estime Thomas Gaon, psychologue spécialiste de l'addiction au jeu à l'hôpital Marmottan, qui se dit « débordé de demandes ». « Les joueurs qu'on reçoit ont commencé à 15 ou 16 ans en point de vente », indique-t-il à l'AFP, ajoutant que l'identification permettrait aussi d'écartier les interdits de jeu. Parallèlement, l'ANJ va exiger des opérateurs de paris en ligne qu'ils écartent plus efficacement les joueurs excessifs de leur clientèle.

La dernière étude sur le sujet, qui remonte à 2019, évalue à 1,4 million le nombre de joueurs à risque, dont près de 400.000 à un niveau pathologique. Ces derniers génèrent 21 % du chiffre d'affaires du secteur, selon cette étude de l'Observatoire des jeux. Et le fichier des interdits de jeu, qui compte 55.000 noms transmis aux casinos et aux sites de jeux en ligne, reçoit chaque mois 1.300 demandes d'inscription, les 25-35 ans représentant 50 % des demandes, s'alarme Isabelle Falque-Pierrotin. L'ANJ attend la prochaine étude statistique sur le sujet, prévue pour fin 2024, pour fixer d'éventuels objectifs de réduction

chiffrés aux opérateurs en ligne. D'ici là, elle compte intensifier ses contrôles, notamment via le coffre-fort numérique par lequel elle a accès à toutes les données des opérateurs, pour s'assurer que ces joueurs excessifs sont mieux protégés, et n'hésitera pas à demander des sanctions en cas d'inaction. « Nous voulons réduire la part des joueurs excessifs dans le chiffre d'affaires des opérateurs mais aussi à terme réduire la population des joueurs excessifs », indique Mme Falque-Pierrotin, qui insiste sur le fait que le plan « n'est pas un diktat » et sera progressif, privilégiant la collaboration avec les acteurs du secteur.

Parallèlement, l'ANJ continuera à se concentrer sur la lutte contre l'offre illégale et l'encadrement de la publicité, selon les orientations stratégiques 2024-2026 présentées par la jeune autorité, créée en 2020 pour remplacer l'Arjel. « La lutte contre le jeu excessif passe par la lutte contre le marché illégal. Or l'ambition de l'ANJ n'est pas assez forte sur le jeu illégal, il faut changer de méthode », déplore auprès de l'AFP Nicolas Béraud, président de l'association des opérateurs de jeux en ligne Afjel qui milite pour la légalisation des casinos en ligne.

annexe 6 = Jeux d'argent : faudra-t-il bientôt montrer ses papiers d'identité pour jouer au Loto ? (courrier picard , 25/1/2024)

La lutte contre l'addiction aux jeux pourrait franchir un nouveau cap. Plus d'un million de joueurs seraient à risque en France. Les jeux de la Française des Jeux seraient très concernés par ce projet. Faudra-t-il bientôt montrer sa carte d'identité pour jouer au loto ou au PMU ? Pour mieux identifier et protéger les joueurs excessifs, le régulateur du secteur souhaite mettre fin à l'anonymat en points de vente, selon son plan stratégique présenté jeudi. L'Autorité nationale des jeux (ANJ) réfléchit à un moyen d'identifier ces joueurs problématiques mais aussi les mineurs dans les 35.000 points de vente du réseau physique, un « tabou de la régulation » auquel il faut s'attaquer « face aux enjeux de santé publique de l'addiction au jeu », a déclaré la présidente Isabelle Falque-Pierrotin, lors d'une conférence de presse. « Le phénomène d'addiction a toujours existé mais aujourd'hui ces joueurs sont exposés à une infrastructure industrielle, ce n'est plus un problème individuel mais un problème social », déplore Mme Falque-Pierrotin. « C'est une très bonne nouvelle », estime Thomas Gaon, psychologue spécialiste de l'addiction au jeu à l'hôpital Marmottan, qui se dit « débordé de demandes ». « Les joueurs qu'on reçoit ont commencé à 15 ou 16 ans en point de vente », indique-t-il à l'AFP, ajoutant que l'identification permettrait aussi d'écarter les interdits de jeu. Parallèlement, l'ANJ va exiger des opérateurs de paris en ligne qu'ils écartent plus efficacement les joueurs excessifs de leur clientèle.

La dernière étude sur le sujet, qui remonte à 2019, évalue à 1,4 million le nombre de joueurs à risque, dont près de 400.000 à un niveau pathologique. Ces derniers génèrent 21 % du chiffre d'affaires du secteur, selon cette étude de l'Observatoire des jeux. Et le fichier des interdits de jeu, qui compte 55.000 noms transmis aux casinos et aux sites de jeux en ligne, reçoit chaque mois 1.300 demandes d'inscription, les 25-35 ans représentant 50 % des demandes, s'alarme Isabelle Falque-Pierrotin. L'ANJ attend la prochaine étude statistique sur le sujet, prévue pour fin 2024, pour fixer d'éventuels objectifs de réduction chiffrés aux opérateurs en ligne. D'ici là, elle compte intensifier ses contrôles,

notamment via le coffre-fort numérique par lequel elle a accès à toutes les données des opérateurs, pour s'assurer que ces joueurs excessifs sont mieux protégés, et n'hésitera pas à demander des sanctions en cas d'inaction. « Nous voulons réduire la part des joueurs excessifs dans le chiffre d'affaires des opérateurs mais aussi à terme réduire la population des joueurs excessifs », indique Mme Falque-Pierrotin, qui insiste sur le fait que le plan « n'est pas un diktat » et sera progressif, privilégiant la collaboration avec les acteurs du secteur. Parallèlement, l'ANJ continuera à se concentrer sur la lutte contre l'offre illégale et l'encadrement de la publicité, selon les orientations stratégiques 2024-2026 présentées par la jeune autorité, créée en 2020 pour remplacer l'Arjel. « La lutte contre le jeu excessif passe par la lutte contre le marché illégal. Or l'ambition de l'ANJ n'est pas assez forte sur le jeu illégal, il faut changer de méthode », déplore auprès de l'AFP Nicolas Béraud, président de l'association des opérateurs de jeux en ligne Afjel qui milite pour la légalisation des casinos en ligne.

annexe 7 = Jeux : L'ANJ planche sur le sujet de l'identification des joueurs dans les points de vente Afin de lutter contre l'addiction et le jeu des mineurs, l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) réfléchit à de nouvelles mesures à appliquer dans les points de vente. (sylvain COPIER, Paris Turf, IO/2/2024)

Juste avant le Prix d'Amérique, l'ANJ (Autorité Nationale des Jeux) a tenu une conférence de presse pendant laquelle sa présidente, Isabelle Falque-Pierrotin, a indiqué que le régulateur réfléchissait à des moyens d'identifier les joueurs dans les points de vente physiques du PMU et de la FDJ. L'objectif est clair : lutter contre le jeu excessif et celui des mineurs. Dans les casinos, il est obligatoire de montrer sa carte d'identité depuis 2006 avant de franchir la porte, le fichier des interdits de jeux étant alors consulté. L'avenir dira ce que le régulateur envisage de mettre en place, mais ce sont des problématiques sur lesquelles il compte accélérer à travers un plan 2024-2026. Il faut savoir que désormais un Français sur deux est joueur et qu'en 2019, 1,4 million d'entre eux étaient estimés à risque dont près de 400 000 à un niveau pathologique. Des données réactualisées sont attendues sous peu et elles risquent de donner froid dans le dos... (...)

© **Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN Jr, Lyon, France, avril 2024**